

NE
K
AIS
NT
É
T
DEN
ER
ALD

Prix : 5 Francs

N° 3 — 15 Novembre 1940

LE FILM

ORGANE DES GROUPEMENTS CORPORATIFS DU CINÉMA



HEINRICH GEORGE
HILDE KRAHL

dans

UN FILM DE GUSTAV UCICKY
DE WIEN-FILM DE LA U.F.A.

d'après

une nouvelle de
A. S. POUCHKIN

Le Maître de Poste

avec

SIEGFRIED BREUER - HANS HOLT - RUTH HELLBERG - MARGIT SYMO

TRIOMPHE EN EXCLUSIVITÉ AU COLISÉE



Sans commentaires! Pages Immortelles

Le film est baigné d'une espèce de sortilège passionné et fatal que crée la musique de Tchaïkowsky et que réalise exactement la beauté impassible et brûlante de Zarah Leander, vedette réussie et cantatrice à la voix profonde.

Le film est d'une richesse et d'une perfection technique impressionnantes.

F. H.,
Paris-soir du 1^{er} octobre 1940

Rien n'a été négligé pour présenter *Pages immortelles*, avec toutes les garanties de succès désirables. Une des plus belles œuvres cinématographiques de la saison.

Charles QUINEL,
Le Matin du 3 octobre 1940.

On imagine tout ce que cette belle histoire sentimentale comporte de scènes émouvantes, et tout ce que la voix vibrante de Zarah Leander, la grande cantatrice qui incarne Katharina, peut tirer d'une partition fertile en nostalgiques romances.

J.-M. R.,
L'Œuvre du 1^{er} octobre 1940.

La figure centrale du film est Katharina Alexandrowna, c'est-à-dire Zarah Leander, que nous retrouvons plus belle que jamais, d'une beauté si calme, si noble, si épurée, qu'elle donne à ce personnage un incroyable rayonnement.

Aujourd'hui du 1^{er} octobre 1940.

Visuellement, ce film, composé presque exclusivement de gros plans — en dehors de quelques ensembles, fort gracieux, du bal — vaut par les expressions des visages, par l'art des éclairages et, dans le choix des détails et des personnages épisodiques, par un réalisme pittoresque.

R. de B.,
L'Illustration du 5 octobre 1940.

Toute l'interprétation est de premier ordre. Que dire de Marika Rökk, danseuse aérienne à l'adorable minois. Je vois en elle une grosse vedette de demain.

H. M.,
Le France au Travail du 1^{er} octobre 1940.

Le film est excellent et magnifiquement interprété par Hans Stuve, Marika Rökk et, surtout, Zarah Leander.

A. de LESFORT,
La Gerbe du 26 septembre 1940.

Cette œuvre émouvante, à la mise en scène somptueuse, nous permet d'entendre quelques-unes des plus belles pages de l'auteur de la « Symphonie Pathétique » et d'admirer le talent de Zarah Leander... splendide chanteuse et actrice — et de la charmante danseuse hongroise Marika Rökk.

Le Film du 12 octobre 1940.

après

6
SEMAINES

au Colisée

poursuit sa
brillante
exclusivité

aux Champs-Élysées



La production

TOBIS
1940-41

A ÉTÉ TRAITÉE PAR LES DEUX GRANDS CIRCUITS



DEROUET
BAUDOIN

TOBIS-FILMS

12, RUE DE LUBECK
PARIS - XVI^e . KLEBER 92-01

**FOUDROYANT
SUCCÈS
DU FILM**

TOBIS

CAMPAGNE DE POLOGNE

OPINIONS DE PRESSE

L'ŒUVRE : C'est une page d'histoire émouvante et terrible — qui se déroule durant 2.000 mètres de pellicule, qu'il faut connaître et méditer. Document terriblement accablant pour ceux qui, doutant la vérité, ont conduit notre pays à la défaite.

ALLIQUOUD'NUZ : L'objectif a suivi et enregistré une marche en avant que rien n'a pu arrêter... Parmi les images les plus saisissantes, il faut citer une descente en piqué sur un naufrage de voiles ferrées... Cette descente silencieuse et précise a quelque chose de terriblement angoissant. Mais aucune de ces photographies, aucune de ces vues saisies par des opérateurs audacieux et déterminés, qui veulent donner et donner certainement de la force allemande un tableau puissant d'un autre procédé souvent employé au cours du film. Je veux parler des schémas. Il y a dans ce raccourci schématique, une puissance terrible que ne saurait égaler aucune vision de guerre ou de destruction.

L'AUTO : C'est donc un document que cette "Campagne de Pologne" : un document qui nous montre en action les forces allemandes lors de la bataille de l'Est... Des vues impressionnantes... Les schémas qui s'intercalent entre les images guident parfaitement les spectateurs et coordonnent les différentes parties de ce document.

LA SEMAINE A PARIS : Un film de guerre lorsqu'il est bien fait ne manque pas d'être saisissant. Ici, "Campagne de Pologne" est un document auquel un soin extrême a été apporté. On sait que les meilleurs chasseurs d'images se sont appliqués à ne donner que ce qu'ils ont de meilleur, et leurs prises de vue sont très étonnantes... Le documentaire s'enrichit d'une bande désormais historique.

PARIS-SOIR : Ce film a été photographié au jour le jour pendant la campagne de Pologne. Il n'a cependant rien de l'aspect "panaché" d'actualités cinématographiques que pourrait facilement prendre une bande de ce genre. Il a été composé et monté avec une économie parfaite... photographiquement, le film est remarquable... Des documents de la guerre quotidienne d'une intéressante facture... Visions traduites avec une technique très sûre.

tapé les risques de la guerre apporter à l'histoire de ces jours tragiques, la contribution de témoignages directs... Cette présentation originale et poignante.

CINÉMA DE FRANCE

présente ses prochaines exclusivités

MOULIN ROUGE

avec L. BAROUX - R. DARY - S. BERRIAU
G. CALLIX - A. FRANCE - M. ESCANDE
GRAND FILM DE MUSIC-HALL

3 ARGENTINS A MONTMARTRE

avec G. RIGAUD - R. MÉDINA - O. ALEMAN - P. de SANDOVAL
P. BRASSEUR - DELMONT

et distribue les succès suivants :

SARATI LE TERRIBLE - MAURIN DES MAURES -
ILLUSTRE MAURIN - 28 JOURS DE CLAIRETTE - SI TU VEUX -
CHOURINETTE - FAMILLE NOMBREUSE - LA PAIX CHEZ SOI -
BOUBOUROCHE - LA CLAQUE - LE GROS LOT DE CORNEMBUIS -
AU PAYS DES TAMBOURINAIRES - LA CAMARGUE

CINÉMA DE FRANCE

DISTRIBUTION

120, Champs-Élysées, PARIS (8^e)

Téléphone : BALzac 02-13

TOBIS - 12, rue de Lubeck, Paris - KLÉber 92-0

**LES VEDETTES PREFEREES DU PUBLIC
SONT LES INTERPRETES DE NOS FILMS**



**VOUS RAPPELLE
SA LISTE EXCEPTIONNELLE
DE FILMS**



**CONFLIT
LE VEAU GRAS
DERNIERE JEUNESSE
LA FEMME AU CARREFOUR
MONSIEUR COCCINELLE
PREMIERE
ANGELICA**

Pour la Région Parisienne :

**SAMSON
PEPE LE MOKO
NAPLES AU BAISER DE FEU
LUMIERES DE PARIS
LA BETE HUMAINE**

DE VEDETTES

ARLETTY
MIREILLE BALIN
JACQUELINE DELUBAC
ANNIE DUC AUX
GEORGES FLAMANT
JEAN GABIN
ZARAH GABIN
L'AROUVEY
LEFANDER
CORINNE LEANDER
ANDRE LUCHAIRE
GABY LUGUET
ELVIRE MORLAY
RAIMU
PIERRE POPESCO
VIVIANE RENOIR
TINO ROMANCE
SIMONE ROSSI
MICHEL SIMON
ETC...

LE NUMÉRO :
5 Fr.

LE FILM

ORGANE DES GROUPEMENTS CORPORATIFS DU CINÉMA
BI-MENSUEL



N° 3
15 Novemb. 1940

Compte chèques postaux n° 702-66, Paris
Registre du Commerce, Seine n° 291-139.
Adr. Télégr. : LACIFRAL Paris.

REDACTION ET ADMINISTRATION :
29, rue Marsoulan, Paris (12°)
Téléphone : Diderot 85-35
(3 lignes groupées)

Abonnements :
France et Colonies : Un an 125 fr. — Union Postale :
200 fr. — Autres Pays : 250 fr. — Pour tous changements
d'adresse, nous envoyer l'ancienne bande et QUATRE
francs en timbres-poste.

ORDONNANCE CONCERNANT LA SAISIE ET LA FABRICATION DES NÉGATIFS DE FILMS DU 17 OCTOBRE 1940

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

— 1 —

On entend par négatifs de films, aux termes de cette ordonnance, des négatifs de films de toute sorte dont on peut tirer des copies. Dans cette catégorie sont compris, en plus des négatifs de prise de vues, des négatifs doubles, ainsi que des copies lavandes et master.

— 2 —

Les négatifs de films fabriqués après le 1^{er} janvier 1939 seront saisis à dater de la mise en vigueur de cette ordonnance.

La saisie s'effectuera de la façon suivante :

- a) Les négatifs de films doivent rester aux endroits où ils étaient conservés au moment de la mise en vigueur de cette ordonnance;
- b) Des transactions portant sur des négatifs de films ne pourront pas avoir lieu;
- c) Les négatifs de films ne devront être ni détruits, ni travaillés, ni modifiés d'une façon quelconque.

Le chef de l'administration militaire se réserve, dans certains cas, le droit de prendre des mesures différentes de celles précédemment énoncées.

— 3 —

Il est interdit de fabriquer des négatifs de films de toute sorte ainsi que de faire des copies de négatifs de films.

Le chef de l'administration militaire se réserve dans certains cas le droit de prendre des mesures différentes.

— 4 —

Quiconque détient des négatifs de films au sens du paragraphe 1 doit établir un relevé complet de ces négatifs de films dès la mise en vigueur de cette ordonnance et au plus tard jusqu'au 15 novembre 1940.

- Ce relevé spécifiera :
Le genre des négatifs;
Leur nombre;
La désignation exacte de l'endroit où ils sont entreposés;
Les producteurs des négatifs de films;
Nom et adresse de la personne pour le

compte de laquelle les négatifs ont été reçus et gardés.

Ce relevé doit être présenté, rédigé en allemand et en français et en triple exemplaire, au chef de l'administration militaire en France, Propaganda-Abteilung, Gruppe Film, 52, avenue des Champs-Élysées, Paris.

— 5 —

Les infractions contre la présente ordonnance sont passibles des peines prévues au paragraphe 4 de la Kriegssonderstrafrechtsverordnung du 17 août 1938 (RGBl. 1939 I S 1455).

— 6 —

Des demandes de dédommagement ne pourront pas être formulées par suite de la saisie ou des mesures prises en vertu de cette ordonnance.

— 7 —

Cette ordonnance entrera en vigueur dès sa publication.

Pour le commandant en chef de l'armée
Le Chef de l'Administration militaire en France.

COMMUNIQUÉS DES GROUPEMENTS CORPORATIFS DU CINÉMA

Section des Directeurs et Propriétaires de Théâtres Cinématographiques

Toutes les prescriptions doivent être strictement observées

En dépit de notre dernier communiqué, ainsi que des observations présentées par les délégués de quartier, et des sanctions prises à titre d'exemple, de multiples infractions sont encore constatées dans l'exécution des prescriptions concernant soit le prix des places, soit la publicité par affiches et par prospectus.

En présence de la mauvaise volonté évidente d'un certain nombre de Directeurs, qui ne comprennent vraiment pas l'importance qu'il y a pour eux à éviter à tous leurs collègues des sanctions collectives, il est décidé que toutes les infractions signalées après constatation, soit par le délégué de quartier, soit par un membre de la Commission de Contrôle ayant pouvoirs de vérification dans

toute la zone occupée, auront pour suite le retrait immédiat de la carte d'autorisation. La durée de cette sanction sera proportionnelle à l'importance du délit, et augmentée dans le cas de récidive.

LES DIFFÉRENTS PRIX DE PLACES DOIVENT ÊTRE AFFICHÉS EN CHIFFRES DE MEME GROSSEUR

Il a été indiqué précédemment que les prix des différentes catégories de places doivent être affichés en chiffres de même grosseur, et que, dans aucun cas, on ne doit mettre en valeur le prix minimum.

Beaucoup de Directeurs, tout en se conformant aux prescriptions pour les prix imprimés sur les affiches, ont cru tourner la difficulté en apposant dans le hall, ou même

au-dessus de la caisse, une pancarte ou un chiffre au néon annonçant en gros le prix minimum. Cette pratique ne peut être tolérée.

LES DIRECTEURS DOIVENT ASSURER UNE SURVEILLANCE CONSTANTE DES SEANCES

On nous signale que les Autorités, chargées de la surveillance des salles de cinéma, ont pu constater, au cours de différentes visites, un relâchement très sensible de la surveillance, de la part de la Direction; dans de nombreux cas, il n'y avait personne d'autre pour les recevoir qu'un contrôleur ou une ouvreuse.

Le délégué-accrédité insiste tout spécialement auprès de tous les propriétaires ou directeurs de salles, pour que ceux-ci assurent ou fassent assurer une direction constante par une personne qualifiée et responsable; ceci est très important dans les circonstances actuelles, à la suite des nombreux incidents qui ont pu se produire dans les salles pendant la projection des actualités.

PRIX DES PLACES

DEMI-TARIF POUR LES ENFANTS

L'étude du nouveau barème du prix des places n'est pas encore terminée, mais, en attendant, il est décidé qu'à partir du samedi 16 novembre en soirée, les enfants jusqu'à 10 ans seront admis au demi-tarif, à chaque représentation, y compris le samedi et le dimanche.

TARIF UNIQUE

Par dérogation spéciale, les salles de visions ultérieures de 200 (deux cents) places et au-dessous, sont autorisées à pratiquer un tarif unique égal à leur prix minimum de places.

INTERDICTION DES BILLETS DE FAVEUR

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de distribuer des billets de faveur et de publicité, ou des cartes de famille. En un mot, aucun tarif réduit quel qu'il soit, n'est autorisé.

Seuls sont admis les billets exonérés dans la mesure où ils sont autorisés par l'Assistance publique, et les billets d'auteurs.

TARIF de L'ÉLECTRICITÉ

La question des tarifs a toujours retenu particulièrement l'attention du Groupement. Nous avons adressé à la Compagnie Parisienne de Distribution d'Électricité, la lettre suivante :

Les deux conseillers techniques du Groupement, M. Rouleau, ingénieur, et M. Kogłowski, ont eu, en présence de notre délégué-accrédité, M. Trichet, un entretien avec M. Le Roux, représentant la C.P.D.E., au cours duquel ils lui ont exposé nos desiderata concernant une tarification logique du courant utilisé pour la projection cinématographique dans les établissements alimentés en énergie électrique par la C.P.D.E.

Nous vous confirmons que la tarification demandée est celle que vous accordez à tous les industriels et usagers dite tarification « autres usages », alors que la tarification, actuellement appliquée, est celle de l'éclairage au prix maximum.

Nous vous avons exposé que nous sommes dans l'obligation, pour alimenter l'arc de projection, de dissiper, sous forme de chaleur et sous forme d'énergie mécanique, environ 80 % de l'énergie enregistrée au compteur. N'importe quel usager de force motrice ou de chauffage, bénéficie du tarif réduit « autres usages ». Il y a donc 80 % de l'énergie vendue à un tarif exagéré qui n'est pas récupérée par le rendement satisfaisant de l'arc de projection.

Dans la banlieue parisienne, la question a été résolue dans un sens rationnel, en accordant le tarif « autres usages » pour une notable partie de l'énergie électrique dépensée dans les cinémas ayant un compteur unique. Dans d'autres cas, seul le tarif « autres usages » est utilisé pour le courant destiné à l'arc.

En province, il y a peu de secteurs qui ne consentent pas le tarif réduit. Le régime que vous imposez la C. P. D. E. étant défavorable à notre Corporation, nous sommes dans l'obligation d'insister auprès de vous pour qu'une solution intervienne dans le sens demandé.

Espérant une réponse favorable, et vous en remerciant par avance, nous vous présentons, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Nous allons suivre cette affaire de très près et vous ferons connaître les renseignements et les résultats que nous obtiendrons.

CHAUFFAGE : BIENTOT DU CHARBON

La question du charbon a nécessité des démarches nombreuses, et nous nous sommes heurtés à de grosses difficultés résultant, comme vous pouvez le penser, des difficultés de transports. Néanmoins, nous avons pu obtenir l'assurance formelle que

les cinémas ainsi d'ailleurs que les théâtres, auraient un droit de priorité.

Nous pouvons donc envisager que la distribution du charbon correspondant à un contingent des quantités demandées, commencera incessamment.

GROUPEMENTS CORPORATIFS DE BORDEAUX

Comme nous l'indiquions dans notre dernier communiqué, toute la zone occupée de province est en voie d'organisation sur les mêmes bases que le Groupement de Paris.

L'organisation de la région de Bordeaux

Conseil d'Exploitation

Délégué-accrédité : M. Dereix
Salles de 1^{re} vision MM. Besnar.
Salles de 2^e vision Couzinet et Sédard.
Salles de 3^e vision Goupy fils.
Salles de 4^e vision Disclos.

Commission Paritaire

Pour les Directeurs : MM. Sédard, Disclos.
Pour les Employés : non encore désignés.

Conseil Juridique

M. Dircks-Dilly.

Commission pour les Rapports avec les Distributeurs

MM. Besnar. MM. Goupy fils.
Sédard. Disclos.
Couzinet.

Commission du Prix des Places Province-Départements

MM. Besnar. MM. Couzinet, Sédard, Goupy fils.
MM. Daulin, de la Rochelle.
Pariès, de Bayonne.

Banlieue (Petite Exploitation),

M. Cibial.

Un Dégrèvement des Patentes

En matière de patentes comme d'ailleurs pour tous les impôts en général, il y a deux sortes de recours : le recours contentieux, qui tend à une réduction de droit, basée sur le texte légal ou réglementaire, et le recours gracieux, invoquant seulement la situation malheureuse et l'impossibilité de payer dans laquelle se trouve le débiteur de l'impôt.

Nous examinerons successivement ces deux formes de recours ou réclamations.

I. — RECLAMATIONS CONTENTIEUSES OU DEMANDES EN RÉDUCTION

Dans la situation actuelle, des réductions de patente peuvent être demandées, en dehors de la rectification des erreurs matérielles commises par le Service, pour trois motifs principaux :

- cessation d'exploitation;
- réduction du loyer commercial;
- baisse de recettes.

1^o Cessation de l'exploitation au cours de la période partant de septembre 1939 jusqu'à aujourd'hui, que cette cessation soit définitive ou momentanée.

A cet égard, il convient d'indiquer que le principe de l'annualité de la patente s'opposait, jusqu'en 1940, à une réduction quelconque de patente motivée par la cessation d'exploitation en cours d'année, sauf lorsque cette cessation était la conséquence directe du décès, de la mise en faillite ou en liquidation judiciaire ou de l'expulsion de l'exploitant.

Le législateur a sacrifié ce principe pour 1940 en spécifiant que la patente de ladite année serait due par trimestre. Il en résulte ce qui suit :

1^o En cas de fermeture dès septembre 1939, l'exploitant n'a droit à aucune réduction de sa patente de 1939.

Par contre, sur celle de 1940, il a droit : a) s'il a été inscrit au rôle général de 1940, à une réduction égale à autant de quarts qu'il est resté de trimestres entiers sans exploiter;

b) s'il n'a pas été inscrit au rôle de 1940, il ne peut être assujéti à la patente qu'à partir du 1^{er} du mois au cours duquel il reprend son exploitation.

2^o En cas de fermeture courant 1940, l'exploitant a droit à une réduction égale à autant de fois le quart de la patente qu'il est resté de trimestres entiers sans exploiter.

Les demandes de l'espèce doivent être adressées au Directeur départemental des Contributions directes dans les formes et délais que nous examinerons plus loin.

2^o Réduction du loyer des locaux d'exploitation. — Un décret-loi, en date du 16 juillet 1935, avait prescrit une réduction générale de 10 % du prix des loyers d'habitation et disposé, pour les locations commerciales, qu'une demande de réduction pouvait être adressée aux propriétaires par les exploitants, les tribunaux devant trancher à l'amiable les cas non résolus.

Dans ces circonstances, l'Administration avait demandé aux intéressés de justifier de la réduction du loyer (en produisant, soit l'avenant au contrat de location, soit une décision de justice) pour leur accorder la réduction correspondante du droit proportionnel de patente.

Cette réduction peut toujours être demandée pour les litiges ayant récemment donné lieu à décision de justice ou arrangement amiable.

Mais le décret du 27 septembre 1939 a donné aux patentables, dans certaines conditions — patentables mobilisés, entreprises ayant vu leurs affaires diminuer par suite de l'ouverture des hostilités — le droit de demander une réduction de leur loyer commercial, en raison des circonstances nouvelles.

Il est évident que lorsque cette réduction est accordée seulement en faveur de la situation personnelle de l'exploitant (mobilisé dont l'entreprise marche normalement), elle ne saurait modifier la valeur locative réelle des locaux, seule base du droit proportionnel de patente, ni par conséquent, ouvrir le

droit à une réduction en faveur du contribuable.

Mais lorsque cette réduction de loyer est accordée pour baisse sensible et durable des affaires, on peut admettre qu'elle est corrélative à une baisse de la valeur locative réelle des locaux. Dans ce cas, il semble qu'une réduction correspondante du droit proportionnel de patente puisse être envisagée, sur demande adressée toujours au Directeur départemental des Contributions directes.

3^o Baisse des recettes. — Un texte très récent vient d'introduire une nouvelle dérogation aux principes, jusqu'ici immuables, de la contribution des patentes.

Pour 1940 et pour 1940 seulement, il est accordé aux patentables le droit à une réduction de patente lorsque le montant des recettes aura diminué de plus d'un tiers par rapports à la dernière année normale, c'est-à-dire 1938. A défaut d'exploitation en 1938, on comparera exceptionnellement les recettes de 1940 à celles réalisées en 1939 avant l'ouverture des hostilités.

La patente sera alors réduite en principe dans la proportion constatée pour la diminution des recettes.

Il est à remarquer que cette nouvelle disposition s'applique aussi bien à l'exploitant propriétaire de l'immeuble qui ne pouvait jusqu'ici invoquer une réduction de loyer comme exposé au paragraphe 2 ci-dessus.

La demande à adresser au Directeur départemental des Contributions directes devra, comme toutes celles envisagées ci-dessus, remplir les conditions que nous allons étudier.

Conditions de présentation des demandes.

Les demandes doivent être adressées au Directeur départemental des Contributions directes du lieu de l'exploitation.

Elles doivent être signées du patentable et accompagnées de l'avertissement litigieux ou d'un extrait du rôle correspondant et, le cas échéant, des pièces justificatives mentionnées dans l'étude ci-dessus.

Elles sont valablement établies sur papier non timbré. Enfin, il est fait remarquer qu'une loi du 17 septembre 1940 (J. O. du 12 octobre 1940) a suspendu l'application des délais en matière fiscale, lorsqu'ils sont déchués après le 10 mai 1940.

LA QUESTION DES ASSURANCES ANGLAISES

M. Clerc, assureur-conseil des Groupements nous communique :

Nous appelons l'attention des Directeurs sur la situation des polices d'assurances qu'ils ont souscrites auprès de compagnies ou d'organismes britanniques. Cette situation est réglementée par un décret-loi paru le 12 septembre dernier.

Les Compagnies britanniques ne peuvent souscrire en France de nouvelles polices, mais elles peuvent, néanmoins, continuer l'exécution des contrats en cours.

Dans les branches d'assurance pour lesquelles la Législation française a prescrit, antérieurement à ce décret, le dépôt de réserves techniques, notamment pour les contrats souscrits en vue de se prémunir des accidents du travail survenant au personnel, ou ceux réalisés pour couvrir les responsabilités provenant de l'usage de véhicules automobiles, les garanties continuent comme par le passé au regard de l'assuré.

Il n'en est pas de même en ce qui con-

Pour tous les rôles parus après le 31 janvier 1940, les demandes en réduction ne sont donc plus soumises à aucune condition de délai et peuvent être présentées à tout moment.

II. — DEMANDES GRACIEUSES EN MODÉRATION

Les modérations sont, en principe, accordées aux contribuables qui se trouvent en fait dans l'impossibilité de se libérer du paiement de leurs impôts (gène, indigence).

Toutefois, l'Administration a toujours envisagé, avec la plus grande bienveillance, les demandes de l'espèce, lorsqu'elles sont motivées par une baisse sensible des affaires résultant de circonstances indépendantes de la volonté des exploitants, comme l'ouverture des hostilités en septembre 1939.

Mais nous avons vu que pour 1940 seulement, cette baisse pouvait donner lieu à réduction. Toutefois, on pourra l'invoquer à l'appui de demandes en modération visant les impositions de 1939 et antérieures, en produisant toutes justifications de cette baisse; ces justifications sont d'ailleurs faciles à fournir dans l'exploitation des salles de projections cinématographiques en raison du contrôle administratif des recettes.

Les demandes en modération sont à adresser au Directeur départemental des Contributions directes, sans conditions de formes, ni délais.

Au surplus, il convient de faire observer que dans les instructions qu'il a données aux comptables du Trésor, le Ministre, secrétaire d'État aux Finances, a rappelé que les demandes de sursis de paiement produites par les démobilisés doivent être examinées avec la plus grande bienveillance.

Dans le même ordre d'idées, il est rappelé que les prisonniers de guerre étant toujours considérés comme mobilisés, doivent continuer à bénéficier des dispositions prévues en faveur des mobilisés en Septembre 1939 tant en ce qui concerne les réductions de loyer qu'en ce qui a trait au sursis de recouvrement de leurs impôts.

Si l'ensemble de ces dispositions ne forme pas un tout cohérent, il n'en reste pas moins que leur application intelligente peut permettre de rendre normale la situation de la majeure partie des exploitants eu égard à la contribution des patentes due par elles pour 1939 et 1940.

Les autres branches d'assurances pour lesquelles la Législation n'a prévu aucune réserve technique. C'est le cas notamment des polices couvrant l'Incendie, de celles souscrites pour couvrir les responsabilités professionnelles à l'égard des spectateurs, etc... Pour ce genre d'assurances, une Agence française de Société britannique ne peut pas — dans le temps présent — et tant que la situation des pays belligérants ne sera pas définitivement réglée, faire appel aux réserves de son siège social pour le règlement d'un sinistre important frappant l'un de ses assurés. Les fonds disponibles à son Agence française, seront-ils alors suffisants?

La Législation a voulu parer à cette incertitude de règlement ou, tout au moins, aux possibilités de retard que les circonstances infligeraient à celui-ci, et a donné à l'assuré, se trouvant dans ces conditions, le droit — nonobstant toutes dispositions contraires — de se délier provisoirement de

ses engagements en cours avec les organismes britanniques.

Aux termes du décret, la suspension peut être obtenue, mais elle n'est pas acquise de plein droit, à l'assuré. Si celui-ci désire user de cette faculté, il doit la notifier aux compagnies intéressées. Dans le cas contraire, le contrat reste en vigueur, vigueur amoindrie, puisque le paiement des primes restera certain pour l'assuré alors que le règlement des sinistres, s'il en éprouve, risquera d'être différé.

Il serait donc nécessaire, afin d'éviter toutes surprises, que les Directeurs ayant assuré tout ou partie de leurs risques, à des Compagnies anglaises, se mettent en rapport avec nos services d'assurances qui leur indiqueront, suivant chaque cas particulier, ce qu'ils devront faire et se chargeront, s'il y a lieu, des formalités nécessaires.

J. CLERC,
Assureur Conseil
des Groupements Corporatifs.

CONSEILS FISCAUX

1^o Limitation des bénéfices (Période de guerre, etc...)

Le cabinet Vagne-Carié — expert-comptable, diplômé par le Gouvernement — nous communique qu'à la suite de plusieurs demandes, il a pris, vis-à-vis des directeurs de salles la résolution suivante :

« Comprenant le légitime souci de chacun de ne pas créer de charges nouvelles en cette période difficile, notre Conseil accepte de borner son concours au seul point soulevé : nos adhérents peuvent donc avoir recours au cabinet Vagne-Carié sans obligation d'avoir à lui confier leur comptabilité. »

« Nous rappelons que la Législation fiscale de la période de guerre restera en vigueur jusqu'au décret fixant la date de cessation des hostilités. »

2^o Obligations fiscales des directeurs de théâtres cinématographiques

« Les différents décrets accordant des délais de procédure et de prescriptions ne sont pas opposables aux Administrations fiscales; les directeurs qui, pour une cause due aux prélèvements, n'ont pas encore souscrit leur déclaration des résultats de l'exercice 1939, doivent donc accomplir cette formalité dans le plus bref délai. »

« Rappelons que cette déclaration doit obligatoirement être accompagnée du compte d'exploitation, du compte des pertes et profits, du bilan, etc... »

« Les rapports déficitaires sont admis en déduction ultérieure lorsqu'ils sont appuyés d'une comptabilité régulière. »

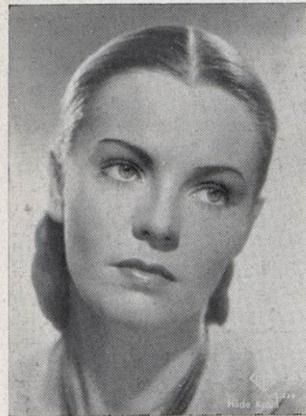
« Rien n'a été changé du fait des hostilités, aux taxes sur les spectacles, sur le chiffre d'affaires et taxe d'armement, cette dernière devenue taxe sur les transactions depuis le 1^{er} août 1940. »

« Les directeurs, qui avaient dû fermer leur cinéma, devaient en informer le receveur des taxes, le contrôleur des contributions directes, le percepteur. »

« Il est nécessaire d'aviser les mêmes services en cas de réouverture. »

« Ces formalités ont d'autant plus d'utilité, qu'elles feront foi pour appuyer des demandes tendant à obtenir une diminution du montant de la patente. »

VAGNE-CARIÉ,
Expert-comptable,
Conseil des Groupements Corporatifs
du Cinéma,
35, rue du Rocher, Paris (8^e).



Hilde Krahl, la vedette féminine de *Le Maître de Poste*.
(Photo A.C.E.-Ufa)

Nouvelles Salles autorisées en Banlieue

SEINE

- ALFORTVILLE**
587 **Trianon.**
1, rue des Camélias.
- ASNIERES**
594 **Modern.**
4, rue Bourdarie-Lefure.
- LA COURNEUVE**
597 **Royale.**
56, route de Flandre.
- LA GARENNE-COLOMBES**
588 **Salle Bonnet.**
27, bd de la République.
- ISSY-LES MOULINEAUX**
589 **Le Mouline.**
54, rue Jules-Gevelot.
- MALAKOFF**
595 **Rex.**
4, avenue Jules-Ferry.
- SAINT-DENIS**
593 **Studio Pleyel.**

Nous publierons dans le prochain numéro une première liste des Salles de province autorisées en zone occupée.

SEINE-ET-OISE

- DOURDAN**
598 **Cinéma du Parterre.**
Avenue de Paris.
- ENGHIEN-LES-BAINS**
596 **Hollywood.**
26, Grande-Rue.
- L'ISLE-ADAM**
590 **Lumière.**
2, rue Martel.
- MONTFERMEIL**
591 **Le Béril.**
2, Grande-Rue.
- VERSAILLES**
592 **Cyrano.**
5, rue Rameau.
- SEINE-ET-MARNE**
MORSANG-SUR-ORGE
599 **Casino.**
Rue Jean-Raynal.

Section des Distributeurs de Films

ACTUALITES DEDUITES AU BORDEREAU

En additif aux conditions de location, il a été décidé que, pour toutes locations traitées à un pourcentage supérieur ou égal à 35 %, les actualités seront déduites au bordereau sur justification des sommes versées pour ces actualités.

CHANGEMENTS DE PROGRAMMES POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN

Les Fêtes de Noël et du Jour de l'An, tombant un mercredi, les changements de programmes auront, néanmoins, lieu ce jour-là comme d'habitude, ceci afin de donner satisfaction à la demande de la Section des Propriétaires et Directeurs de Théâtres Cinématographiques.

Faculté sera laissée à chaque Directeur, s'il le désire, de présenter deux programmes pour ces jours de Fête, étant entendu que chacun de ces deux programmes devra être traité aux conditions générales de location.

NOUVELLES MAISONS DE DISTRIBUTION DE FILMS

CINEMA DE FRANCE, 9, rue Vernet.
CINELDE, 1 bis, rue Gounod.
ECLAIR-JOURNAL, 9, rue Lincoln.
GERMINAL, 6, rue de Mazagan.

Nouveaux grands Films autorisés

CINELDE (M. Duchemin)	
Les Beaux Jours	2.250
Casanova	2.800
Judex	2.600
Mon Amant l'Assassin	1.900
CINEMA DE FRANCE (André Hugon)	
Une Voix qui meurt	2.200
Moulin-Rouge	2.700
Trois Argentins à Montmartre	2.600
Sarati le Terrible	2.700
Maurin des Maures	2.700
L'illustre Maurin	2.700
Les Vingt-huit Jours de Clairette	2.300
Si tu veux	2.200
Chourinette	2.600
Famille nombreuse	2.900

Section des Industries Techniques

MATÉRIEL PERDU

1° La Section des Industries Techniques des « Groupements Corporatifs du Cinéma », 78, avenue des Champs-Elysées, demande aux maisons qui auraient subi un préjudice quelconque par suite de perte de matériel au cours du repli effectué en juin dernier, de bien vouloir lui communiquer la liste des appareils, matériels ou accessoires, etc... disparus, avec les numéros correspondants.

Cette liste sera publiée et communiquée à tous les industriels ressortissant de l'activité des Groupements Corporatifs du Cinéma.

**

2° La Section des Industries Techniques des « Groupements Corporatifs du Cinéma Français », communique :

Le 13 juin dernier, un camion-benne, N° 5.829 R G, appartenant à la Maison Pathé-Cinéma, a été accidenté sur la route, au lieu dit « Bois de Feugère », près de Bonneval (Eure-et-Loir).

Ce camion transportait un important matériel cinématographique qui a été déchargé dans une ferme voisine du lieu de l'accident.

Pendant la période du 14 au 19 juin, ces appareils ont disparu.

Nous en donnons ci-dessous la liste avec les numéros, et nous prions toutes les personnes qui seraient susceptibles de fournir des renseignements, de vouloir bien les communiquer soit directement à la Maison Pathé, soit à notre Service, 78, Champs-Elysées.

- 1 Appareil DEBRIE « SUPER-PARVO », 180°, N° 6.651.
2 Appareils DEBRIE « SUPER-PARVO », 145°, N° 6.216 et 6.239.
1 Appareil DEBRIE « SUPER-PARVO », 145°, N° 6.260.
2 Appareils MITCHELL avec 4 magasins (complets), N° 327 et 335.
1 Appareil CAMERECLAIR SONORE, 300 mètres, N° 703 (sans moteur, ni magasin, ni pied).

- 1 Appareil DEBRIE, 120 mètres, complet, N° 6.327.
1 Appareil DEBRIE 120 mètres, grande vitesse, N° 74.
1 Appareil CAMERECLAIR, 120 mètres, complet, N° 662.
1 Appareil CINEX automatique, 120 mètres, N° 17.
1 Appareil CINEX automatique, 60 mètres, N° 349.
1 Appareil HOLLYWOOD automatique, 15 mètres, N° 194.
3 Pieds en aluminium pour « Super-Parvo » DEBRIE.
1 Pied bois et plateforme aluminium pour appareil 120 mètres.
4 Systèmes optiques et truceage : Diastrophor Optis, 2 Brachyscopes et 1 Trioptique.
130 objectifs : Tachar, Cooke, Hugo Meyer, etc...

Ce matériel est inutilisable en dehors des studios.

Section des Artistes

M. Jean Galland, délégué-accrédité de la Section des Acteurs et Actrices Cinématographiques communique :

Les Artistes hommes et femmes parlant couramment l'allemand entre 25 et 45 ans, sont priés de se faire connaître d'urgence au Groupement des Artistes, 78, avenue des Champs-Elysées, Paris, 8°, Bureau 125. Téléphone BALzac 24-05.

LE
TOUT
CINÉMA
1940-41

est en préparation

Clément GUILHAMOU

Directeur

19, Rue des Petits-Champs, PARIS

La première du film A.C.E. "LE MAÎTRE DE POSTE"

au Colisée
a été un important événement
de la saison cinématographique

Mardi soir 5 novembre, a eu lieu, au Colisée, la première représentation, en France, de l'un des plus grands films tournés à ce jour en Europe : *Le Maître de Poste*, admirable production de la Wien-Film, réalisée à Vienne, par le metteur en scène Georg Uciecky.

Cette soirée, organisée par l'Alliance Cinématographique Européenne, a marqué le retour des grandes vedettes à Paris. En effet, on pouvait voir dans l'élégante salle du Colisée, Danielle Darrieux, Mireille Balin, Edwige Feuillère, Renée Devillers, Junie Astor, Renée Saint-Cyr, Harry Baur, Jean Galland, Roger Duchesne.

De nombreux metteurs en scène étaient également présents : Christian Jaque, Henri Decoin, Georges Lacombe, Léo Joannon, Max de Vaucorbeil, Maurice Tourneur, Serge de Poligny.



Heinrich George et Hilde Krahl dans une scène pathétique du *Maître de Poste*.
(Photo A.C.E.-Ufa)



Les metteurs en scène Christian-Jaque, Georges Lacombe et Léo Joannon, interviewés au micro de Radio-Paris par Maurice Rémy et M. Laporte au cours de la première du *Maître de Poste*.
(Photo A. C. E.)

On reconnaissait, en outre, dans la salle de nombreuses personnalités de l'industrie cinématographique que recevait M. Ehrst, administrateur-délégué de l'A. C. E.

MM. de Carmoy et Raoul Ploquin, partis le matin même pour Vichy, s'étaient excusés, ainsi que le metteur en scène Marcel Carné, en voyage à Cannes en vue de la réalisation de son prochain film.

La séance commença par un excellent documentaire sur les marées, *Les Pulsations de la Mer*, auquel succédèrent les actualités A. C. E. dont nous parlons par ailleurs dans ce numéro. Ce fut, ensuite, *Le Maître de Poste*.

Ce film de grande classe, que la brillante assistance du Colisée suivit avec émotion, dans un silence religieux, fut, à sa dernière image, salué par une ovation chaleureuse, parfaitement justifiée.

La sortie en exclusivité du *Maître de Poste* au Colisée marque également le pre-



Danielle Darrieux, Mireille Balin et Henri Decoin arrivent au Colisée pour la première du *Maître de Poste*.
(Photo A. C. E.)

mier grand lancement cinématographique fait à Paris depuis la guerre.

Cette publicité comprenait un très important affichage sur les murs de Paris et sur les voûtes des stations de métro, de multiples articles de presse, des clichés très attractifs dans les journaux et, enfin, une utilisation rationnelle de la Radio.

Un micro était, en effet, installé dans le hall du Colisée, le soir de la première, et toutes les vedettes et personnalités présentes furent interviewées. D'autre part, le film a été retransmis par Radio-Paris.

Actuellement, *Le Maître de Poste* fait au

Colisée des recettes records. Tous les Parisiens veulent voir cette belle œuvre artistique et applaudir ses deux émouvants protagonistes, le puissant Heinrich Georg et la sensible et délicate Hilde Krahl.



Danielle Darrieux et le metteur en scène Henri Decoin au Colisée avant la projection du *Maître de Poste*. Au fond, au premier rang, Yvette Lebon, Roger Duchesne, Junie Astor, Renée St-Cyr.
(Photo A. C. E.)

UN PROBLÈME URGENT :

Le chômage chez les projectionnistes

Parmi le grand nombre de problèmes qui se posent actuellement, il en est un particulièrement urgent et qui exige une solution immédiate : c'est le problème du chômage.

Quelles en sont les causes ?

D'abord le fait que beaucoup de salles sont encore fermées, notamment celles détruites par la guerre; ensuite, la présence, dans le métier, de jeunes opérateurs formés pendant la guerre qui augmentent encore le nombre des projectionnistes et, par conséquent, celui des chômeurs.

Enfin le manque de conscience de certains collègues qui acceptent de travailler seuls dans des cabines faisant « permanent » de 14 heures à 23 heures ou travaillent sans jour de repos.

Ce chômage est tragique : l'on ne peut voir sans aucun serrement de cœur le long défilé des sans-emploi; beaucoup sont mariés, beaucoup ont des enfants, tous ont faim, les secours sont insuffisants. Ecoutez cet aveu d'un démobilisé (titulaire de la nouvelle croix de guerre), père de deux enfants, que nous avons entendu l'autre vendredi : « Depuis trois jours, ma femme, mes gosses et moi nous n'avons comme nourriture que du pain et il me reste dix francs pour aller jusqu'à mardi prochain, jour où je touche mon chômage ».

Devant cette misère, ce n'est pas avec des articles de journaux que l'on doit répondre, mais avec des actes.

Le Groupement est bien décidé à agir et le plus rapidement possible; les solutions urgentes se trouvent résumées dans cette phrase : *Il faut que chacun emploie le plus grand nombre possible de personnel.*

Il faut, pour cela, que les quelques collègues qui travaillent sans jour de repos en prennent un; il faut que ceux qui travaillent seuls en « permanent » prennent un second, même en partageant la paye, car il y a des salles où les recettes ne permettent pas une augmentation des frais. Mais il est préférable que deux personnes puissent vivre plutôt qu'une seule. Sans compter qu'un seul opérateur risque sa santé; sans compter également les dangers qu'un travail trop prolongé font courir au public, les réflexes de l'opérateur étant diminués par un travail excessif.

Ces deux cas sont, du reste, surveillés et rétablis par le Groupement.

La question de la réouverture des salles encore fermées n'étant pas de mon ressort, je ne veux pas en parler ici, mais je sais que le délégué des directeurs fait tous ses efforts dans ce sens et je ne doute pas qu'il réussisse rapidement. Déjà, chaque semaine, augmente le nombre de salles en exploitation.

Place aux professionnels.

Pour les jeunes opérateurs qui ont remplacé leurs aînés dans les cabines pendant la guerre, il est nécessaire qu'ils comprennent leur devoir actuel. Certes, ils ont été utiles à la Corporation, mais qu'ils se rendent compte qu'actuellement il est tout naturel qu'ils cèdent la place à leurs aînés revenus du combat.

Un grand nombre de jeunes vivent avec leurs parents et leur paye constituait un argent de poche agréable. Aujourd'hui, cette paye est le nécessaire des démobilisés. Les jeunes doivent se rendre compte également que ce n'est pas avec 4, 6 ou 8 mois, voire

un an de cabine, que l'on est projectionniste. A la suite d'un fonctionnement mal réglé, tout le matériel est aujourd'hui à réviser, quand ce n'est pas à remplacer. C'est pourquoi les salles qui gardent un opérateur de guerre font une erreur; elles le verront vite à leurs factures de réparations.

Que faire de ces jeunes ? me dira-t-on. Mais le Gouvernement vient, précisément, de créer des camps de travail et des camps de moniteurs pour eux. Qu'ils s'y rendent. On leur apprendra d'autres métiers utiles, adaptés à la situation actuelle; ils feront donc une bonne affaire en même temps qu'une bonne action de rendre leur place à des chômeurs.

Il est assez réconfortant de voir que beaucoup de maisons ont compris la situation et ont fait ce qu'il était nécessaire de faire; qu'il me soit permis de remercier ici la maison Pathé. En effet, chez Pathé, il y a maintenant deux opérateurs par cabine et personne, parmi les employés projectionnistes de cette firme, n'est à « la pêche ».

Je sais, d'autre part, que la maison Gaumont fait le même effort; souhaitons que ces exemples soient suivis par tous, le problème du chômage dans la projection sera alors considérablement réduit.

Il y a encore d'autres procédés pour résorber ce chômage. La plupart des opérateurs sont électriciens; or, dans le Nord, nombre de lignes et de centrales ont été détruites. Nous étudierons s'il est possible de placer quelques-uns de nos collègues pour leur reconstruction. Il y a également les Grands Travaux pour lesquels le Gouvernement vient d'ouvrir des crédits, nous verrons si un pourcentage de nos collègues peuvent y être employés.

L'Entretien des copies.

Dans la Corporation même, il existe un métier où un projectionniste peut trouver à vivre, je veux parler de la *vérification des films*.

Depuis la reprise, tous les opérateurs, qui ont le bonheur de travailler, ont pu constater, comme moi, que les films de stock, actuellement en exploitation, sont, pour la plupart, peu ou pas du tout vérifiés et certaines copies sont dans un état lamentable!

Serait-il possible de demander aux maisons de location de prendre, parmi les projectionnistes chômeurs, le nombre de vérifi-

cateurs nécessaire pour vérifier tous les programmes en exploitation? Ce serait un service à rendre et aux films, et à ceux qui trouveraient du travail de cette façon.

Je sais que beaucoup de vérificatrices sont sans travail; mais, pour reprendre la thèse développée par les journaux ces jours-ci, serait-il possible de prier les maisons de distribution de ne pas employer de vérificatrices mariées, dont le mari travaille, pour les remplacer par des opérateurs chômeurs?

Enfin, au sujet des copies en mauvais état, je signale qu'un grand nombre de films reviennent de location avec des amorces non recollées; presque tous les opérateurs « doublent » les bobines, avec les carters de 1.000 mètres, c'est compréhensible, mais pour Dieu, un peu de soin, s'il vous plaît; recolliez les amorces en fin de semaine! Respectez le collègue qui passera le film après vous et qui n'est pas obligé d'avoir à doubler la même bobine que vous!

J'ai reçu une copie, cette semaine, dans laquelle mon prédécesseur avait eu un « coup de feu » qu'il ne s'était même pas donné la peine de réparer, laissant le film troué et maintenu seulement par les perforations! Si vous aimez votre métier, soignez les films!

Pensons aux prisonniers.

Il existe encore bien d'autres problèmes celui de nos camarades prisonniers, entre autres. Je demande à nouveau que les familles ou les amis des projectionnistes en captivité signalent : le nom, la salle où travaillait le projectionniste, ainsi que son adresse de prisonniers. D'autre part, le nom et l'adresse de la femme ou du parent le plus proche. Adressez ces renseignements au Groupement Corporatif du Cinéma, section projectionnistes, 78, Champs-Élysées.

**

Répetons-le : il faut, avant toute chose, résoudre le problème du chômage. Le Groupement s'en occupe, mais je demande à tous mes collègues, qui ont une idée ou une suggestion à faire à ce sujet, de m'écrire. *Que ceux qui ont un travail à faire me demandent un chômeur.* Certains d'entre eux sont équipés pour faire du transport de films, par exemple, d'autres peuvent faire de l'installation électrique, d'autres de l'entretien de cabine ou de dépannage. Toutes les demandes et toutes les suggestions seront les bienvenues; que l'on m'écrive au Groupement Corporatif du Cinéma, section projectionnistes.

J. Rochefort,
Chef de file
des Projectionnistes,
Section des Techniciens d'Art.

Michèle Morgan serait partie pour Hollywood

Doit-on tenir pour vrai le départ aux Etats-Unis de la vedette française Michèle Morgan? L'interprète de Quai des Brumes, du Récif de Corail, et de L'Entraîneuse, qui s'était rendue à Lisbonne où elle attendait, paraît-il, le visa du consul de France, se serait, aux dernières nouvelles, embarquée pour New York à bord du Clipper, le 15 octobre dernier.

Michèle Morgan devait tenir un rôle important dans Parade en Sept Nuits, dont Marc Allégret vient de terminer la réalisation sur la Côte d'Azur, mais elle aurait été contrainte de partir immédiatement pour Hollywood afin d'exécuter le contrat qu'elle avait signé l'hiver dernier avec la maison américaine R. K. O.

Ce contrat ne comportant qu'un seul film, il faut espérer que Michèle Morgan nous reviendra bientôt.

On peut, en effet, trouver regrettable, dans les circonstances présentes, où le cinéma français a besoin de tous ses meilleurs artisans, qu'un passeport pour l'Amérique ait pu être accordé à l'une de nos premières vedettes, même après une intervention diplomatique.

Michèle Morgan serait, dit-on, la première à déplorer cette obligation de quitter actuellement son pays. On la comprend, car il est d'un intérêt vital pour notre Industrie de garder en France tous ses grands metteurs en scène, techniciens et vedettes.

L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE
annonce les premiers résultats de sa
production 40-41

PAGES IMMORTELLLES

6 Semaines d'exclusivité au "COLISÉE" (Champs-Élysées)
4 Semaines d'exclusivité au "BOULEVARD" (bd. des Italiens)

1.000.000¹

DE RECETTES!

LE MAITRE DE POSTE

1^{re} Semaine d'exclusivité au "COLISÉE" (Champs-Élysées)

8693 ENTRÉES

POUR UNE SALLE DE 510 PLACES



Allo Janine!

C'EST LA RÉVÉLATION DE
Marika Rökk

ALLO! JANINE est le gracieux titre d'une comédie éblouissante, du genre féerique et musical, qui se distingue d'abord par l'extraordinaire talent de Marika Rökk et par l'histoire charmante où l'on retrouve avec plaisir des situations et des personnages bien parisiens.

L'âme de ce film exquis, c'est Marika Rökk, l'incomparable Janine, aussi belle dans les larmes qu'avec le sourire, pleine de fougue et d'espièglerie.

Marika Rökk n'est pas de ces artistes qui dansent un peu, chantent un peu, jouent un peu et qui s'en tirent avec un joli physique; Marika Rökk est une danseuse de métier, toute jeune.

Elle danse... tout!

Danseuse de claquettes, elle évolue avec une légèreté et une ironie ravissante. Un long « tutu », une fleur à l'oreille et voilà « Janine » danseuse classique; les « pointes » sont parfaites; les jetés de bras gracieux.

Marika sait fort bien jouer.

Marika chante agréablement.

Elle est pleine de jeunesse, de vie, de talent.



ALLO JANINE FILM DE FÉERIE, DE MUSIQUE ET DE DANSE
EST PRÉSENTÉ, EN EXCLUSIVITÉ DANS SA VERSION FRANÇAISE AU **PARAMOUNT**



POUR LES DIRECTEURS

Rubrique consacrée
à la vie
de l'Exploitation

BELLE REPRISE DES SALLES D'EXCLUSIVITÉ PARISIENNES

L'exploitation de salles d'exclusivité parisiennes, sur les boulevards comme aux Champs-Élysées, est en train de regagner rapidement son rythme d'autrefois.

Actuellement, quatre salles des Champs-Élysées, le *Colisée*, le *Paris*, le *Lord-Byron* et le *Marbeuf*, et trois salles des boulevards, le *Madeleine*, le *Paramount* et le *Helder* donnent des films en première exclusivité.

Après avoir projeté pendant six semaines *Pages immortelles*, le *Colisée* donne, depuis le 5 novembre, *Le Maître de Poste*, dont nous parlons d'autre part. *Pages immortelles* a continué, à cette date, sa carrière au *Cinéma des Portiques*, sur les Champs-Élysées, et à *La Royale*.

Signalons également le beau succès du grand film français *Angélica*, qui passe sans interruption depuis le 26 septembre au *Madeleine Cinéma*.

Le *Helder* donne, depuis le 30 octobre, une charmante comédie : *La Jeune Fille au Lilas*, qui nous a révélé la délicieuse artiste allemande Hannelore Schroth.

La grande salle voisine, le *Paramount*, a adopté une formule de spectacle qui a donné d'excellents résultats : partie de music-hall, d'une durée d'une heure, actualités cinématographiques, et un grand film.

Cette salle vient de passer successivement *Le Danube bleu* et *Pour le Maillot jaune*. Depuis le 13 novembre, elle projette un film

musical dont la vedette est l'artiste hongroise Marika Rökk : *Allo Janine!*

Sur les Champs-Élysées, deux des salles d'exclusivité les plus en vogue, le *Lord-Byron* et le *Paris*, qui étaient fermées depuis le mois de juin, ont fait leur réouverture le mois dernier.

Le *Lord-Byron* a rouvert ses portes le jeudi soir, 10 octobre, avec un spectacle digne de la réputation de cette salle, comprenant un remarquable documentaire en couleurs, *Luttes sous-marines*, et une comédie spirituelle, *Ménage moderne*.

Cette salle donne, actuellement, une comédie humoristique interprétée par Hans Albers, *La Fugue de M. Patterson*.

Le *Paris* a fait sa réouverture le jeudi soir 24 octobre. La belle salle des Champs-Élysées présentait, à cette occasion, la version originale d'un grand film sensationnel, *Les Trois Codonas*, basé sur la vie des célèbres virtuoses du trapèze.

Enfin, le *Marbeuf*, la coquette salle de la rue Marbeuf, autrefois spécialisée dans les films policiers, et qui, depuis le mois de juin n'avait donné que des reprises d'anciennes productions, vient de retrouver avec succès son ancienne formule, et projette, depuis le 30 octobre, *L'Etoile de Rio*, aventure mystérieuse, interprétée par la belle danseuse La Jana.



Une scène caractéristique du grand film de Georg Ueicky : *Le Maître de Poste*. On voit, de droite à gauche, les trois principaux acteurs de cette puissante production : Heinrich George, Hilde Krahl, Siegfried Breuer.

(Photo A. C. E.-Ufa)

LES CONSEILS DE L'OPÉRATEUR Plus que jamais, soignons les copies

Il est plus important que jamais de ne pas détériorer les copies. Chacun doit s'efforcer de les rendre dans l'état où il les a reçues, tout-en exigeant des copies vérifiées.

Revisons quelques-unes des principales causes de détériorations qui peuvent se produire dans la cabine.

LE FILM EST ABIMÉ PAR L'APPAREIL...

- Si la tension sur l'arbre supérieur est réglée trop faible ou trop forte.
- Si les rouleaux des étouffoirs sont sales, épaulements usés, ne tournent pas librement.
- Si les galets-presseurs ne sont pas bien réglés (deux épaisseurs de film), sont sales, bloqués, épaulements usés, ne tournent pas librement.
- Si les dents des tambours sont usées, écorchées.
- Si les détache-pellicule sont trop écartés des tambours.
- Si les galets-guides (tambour de croix et tambour sonore), ne sont pas dans l'alignement des tambours qu'ils desservent.
- Si les couloirs (fenêtre de projection et couloir sonore) sont sales, patins et presseurs encrassés (dépôts d'émulsion), écorchés, usés, patins trop serrés.
- Si le réglage de la tension de l'arbre réenrouleur inférieur est trop faible ou trop fort.

LE FILM EST ABIMÉ PAR L'OPÉRATEUR...

- Si la bande traîne inutilement par terre au moment du chargement.
- Si les boucles sont faites trop grandes ou trop petites.
- Si l'appareil n'est pas méticuleusement nettoyé chaque jour.
- Si le rembobinage n'est pas soigneusement fait, bobinoir bien aligné, bobines en bon état, joues non voilées, axe en bon état.
- Si le film est manipulé inutilement pendant son réenroulement.
- Si les collages sont mal faits.
- Si les amorces de début et de fin ne sont pas maintenues à des longueurs minima.

Nous reviendrons en détail sur ces points qui sont très importants pour la vie du film.

L'Opérateur.

RECTIFICATION

Les Films J. Séfert nous signalent que les deux films de première partie *Jacques et Jacotte* et *Les Maris de ma Femme*, annoncés par erreur dans notre précédent numéro comme devant être supprimés de la liste parue du n° 1 du *Film*, sont bien autorisés.

LYON Peu de films nouveaux, mais d'excellentes recettes

Premières de ANGÉLICA, LE PARADIS PERDU, LE GRAND ÉLAN

Lyon compte une soixantaine de cinémas pour une population normale de quelque 560.000 habitants, actuellement accrue d'un certain nombre de réfugiés qui n'ont pas encore regagné leur domicile.

La presque totalité de ces cinémas sont ouverts, et les recettes atteignent, pour la plupart, celles des années précédentes.

Les meilleurs rendements vont, naturellement, aux nouveaux films, qui, malheureusement, sont rares.

En effet, bien que Lyon soit l'un des deux grands centres cinématographiques de la zone libre, l'autre étant Marseille, il y a eu fort peu de nouveautés affichées depuis le mois de septembre. Les raisons de cette pénurie sont multiples, mais assez évidentes.

Les salles de première vision, Pathé-Palace, Tivoli et Royal-Gaumont, Majestic, Scala, sont les seules à présenter des productions inédites et, de ce fait, réalisent des recettes comparables à celles des meilleures années.

Après avoir projeté *Noix de Coco*, avec Raimu et Michel Simon, le Pathé-Palace donne, actuellement, en première vision pour toute la France, le film d'Abel Gance, *Le Paradis perdu*, avec Fernand Gravey, Elvire Popesco et Micheline Presles.

Au Majestic, a eu lieu, également, la première du film de Christian Jaque, *Le Grand Élan*. Cette salle donne, actuellement, *Angélica*.

Le Tivoli-Gaumont vient de projeter, pour la première fois, à Lyon, *Pacific Express* et le Royal-Gaumont *Caprice d'un Soir*.

La Scala donne des spectacles mixtes de cinéma et de music-hall. Le dernier programme comprenait un film doublé inédit : *Les Mains diaboliques* et, sur la scène, en attraction, l'orchestre de Ray Ventura.

Signalons, enfin, une reprise de *La Grande Parade de Walt Disney* au Ciné-Journal.

Les salles de première vision ne donnent qu'un seul grand film par programme. Cette politique de sagesse n'est pas suivie par toutes les autres salles dont beaucoup font encore du double programme, composé soit d'un film français, avec un film doublé en première partie, soit avec deux films doublés. Mais si nous en croyons les nouvelles qui nous parviennent de Vichy, l'interdiction du double programme serait une mesure très prochaine.

Ces salles de seconde vision et de quartier donnent, pour la plupart, des reprises. En effet, au hasard de leurs programmes, nous relevons les titres suivants :

Cavalerie légère (A. B. C.), *Deanna et ses Boys*, *Tarzan trouve un Fils*, *Tourbillon de Paris* (Astoria), *La Fin du Jour* (Grôle), *Fric-Frac*, *Les Justiciers du Far-West* (Eldorado), *La Coqueluche de Paris*, *Tarzan s'évade* (Chanteclair), *Le Chasseur de chez Maxim's* (Cigale), *Le Paradis de Satan* (Ciné-bref), *Hélène* (Cinéma), *Sa Majesté Grand'Mère* (Familial), *Les Cinq Sous de Lavarède*, *Bon à Tout, Bon à Rien* (Empire), *Marajo* (Gloria), *Je suis un Criminel* (Moderne), *Un Jour aux Courses* (Normandy), *Le Chant du Printemps* (Rexy), *Zénobie* (Studio de la Fourmi), *La Baronne de Minuit* (Alhambra), *Le Retour d'Arsène Lupin* (Bellecour), *Serge Panine*, *Un Cheval sur les Bras* (Comœdia), *Le Voile des Illusions* (Studio 83).

De nombreuses salles passent actuellement le reportage sur l'agression de Mers-el-Kébir.

Enfin, depuis le 30 octobre, le public lyonnais peut voir les premières actualités projetées en zone libre depuis le mois de juin. Elles ont remporté un grand succès.

BORDEAUX 17 Agences de Distribution fonctionnent

Création de Groupements Corporatifs

Le cinéma à Bordeaux, comme dans la plupart des villes de France, a subi, du fait de la guerre, un bouleversement.

L'activité de l'industrie cinématographique dans la région bordelaise est en pleine reprise. La plupart des salles sont ouvertes et fonctionnent normalement. Les directeurs trouvent à l'alimenter en films chez les agences de distribution actuellement ouvertes.

C'est le moment de faire le point.

DIX-SEPT AGENCES DE DISTRIBUTION FONCTIONNENT

Actuellement, il y a, à Bordeaux, 17 agences de distribution de films en fonctionnement, soit, environ 50 % de l'effectif d'avant-guerre. Certaines ont fermé momentanément ou définitivement; d'autres se sont réorganisées et poursuivent leur activité normalement.

Signalons également l'ouverture d'agences bordelaises des compagnies *Tobis-Films* et *Discina*.

La liste de ces 17 agences a paru dans le précédent numéro de *Le Film*.

Le stock de films, français et étrangers, actuellement disponibles, et ayant le visa de la censure, est important. Parmi ceux-ci, figurent plusieurs dizaines de films encore inédits, d'origine allemande ou française presque exclusivement. L'exploitation bordelaise pourra donc fonctionner à peu près normalement.

LES SALLES SONT PRESQUE TOUTES OUVERTES

Toutes les salles de Bordeaux et banlieue sont ouvertes, sauf deux, et ont une exploitation sensiblement normale.

Le cinéma *Le Français* a été choisi par les autorités occupantes comme « Soldaten-Kino ».

Les deux autres salles fermées sont l'*Apollo* et le *Capitole*, appartenant à la Société des Cinémas de l'Est.

Les séances sont permanentes l'après-midi dans les salles du centre; le soir, le specta-

cle se compose d'une représentation unique de 20 h. 30 à 23 h. 30, heure à laquelle les représentations doivent être terminées.

LES SPECTACLES : SUPPRESSION DU DOUBLE PROGRAMME CINEMA-MUSIC-HALL A L'OLYMPIA

La composition des spectacles a subi différentes modifications. De nombreuses reprises de films ont été faites; d'autre part, les doubles programmes disparaissent.

Le « music-hall » a fait sa réapparition à l'*Olympia* (S.N.E.G.), soit comme spectacle complet, soit en complément de programme. Ces programmes furent composés jusqu'ici de vedettes et attractions de premier ordre. C'est ainsi que nous avons vu : Fréhel, Adrius, Natal, l'Homme Singe, l'Orchestre Django Reinhardt, Lucienne Delyle, Gabriello, Fred Adison et son orchestre, Irène de Trébert et ses ballerines, etc... qui contribuèrent aux succès des spectacles passés et permirent à l'*Olympia* de réaliser de très belles recettes. D'autres spectacles analogues sont à l'étude à l'*Olympia-Gaumont* que dirige brillamment M. René Ullmann.

En ce qui concerne les films, ajoutons que l'Alliance Cinématographique Européenne et la Société Tobis-Films, préparent la sortie de nombreux films allemands et français inédits.

La projection des actualités de l'A. C. E. se fait dans toutes les salles.

RALENTISSEMENT DE LA PUBLICITE

Aucune interdiction pour l'affichage de la publicité. Les journaux acceptent les pavés des directeurs comme par le passé, les prospectus sont toujours distribués dans les cafés et lieux publics.

On note, malgré tout, un certain ralentissement dans la publicité, provoqué, d'une part, par la réduction des frais généraux et, d'autre part, par suite de surface réduite de nos journaux qui ne peuvent accepter que des clichés ou pavés peu importants.

DES GROUPEMENTS CORPORATIFS SONT CREEES A BORDEAUX

Événements du mois, qui auront une grosse importance pour la réorganisation et la bonne marche du cinéma dans la région, ont été les visites récentes à Bordeaux de MM. Caval et Trichet, délégués-accrédités des Groupements Corporatifs du Cinéma à Paris, le premier pour la distribution, le second pour l'exploitation. MM. Caval et Trichet ont mis sur pied des Groupements Corporatifs Bordelais constitués à l'image de ceux existant à Paris.

M. André Lafon, directeur de l'agence

SERVICE ENTRETIEN DE TOUS TYPES DE CABINES

Téléphone: TAIBOUT 50-85

DÉPANNAGE Amplis RÉPARATION Projecteurs

CGMC
60-62, Rue d'Hauteville - PARIS (10^e)

INSTALLATIONS COMPLETES

bordelaise de l'A. C. E., a été désigné comme délégué-accrédité de la distribution, et M. Ed. Dereix, directeur du Victoria-Palace, comme délégué-accrédité de l'exploitation.

Grâce à la création de ces groupements, dont le cinéma parisien n'a eu qu'à se féliciter, de nombreux problèmes concernant la question des prix minima des places, les réductions pour les enfants, les pourcentages de location, les films autorisés et les relations avec les autorités occupantes, qui n'avaient pas encore pu être résolus, vont être rapidement réglés et dans les meilleures conditions.

LE PRIX DES PLACES

Le premier travail de cette organisation a été d'ordonner un rajustement du prix des places, conforme aux charges actuelles.

Des tarifs nouveaux ont été établis pour les différentes catégories d'exploitation, ces tarifs doivent être obligatoirement appliqués par les Directeurs. Il s'agit là d'une mesure nécessaire et qui évitera certaines concurrences déloyales faites jusqu'ici par certains exploitants.

NOUVELLES DIVERSES

■ Nous avons appris avec peine la mort de M. Jean Keller, Directeur de *Fémina* (M. G. M.) tombé au champ d'honneur en mai 1940. Nous présentons à sa famille nos condoléances attristées.

■ La direction de l'Agence de Bordeaux de Midi-Cinéma-Location vient d'être confiée à M. Gautreau, ancien directeur de l'Agence R. A. C. de Bordeaux. Nos félicitations.

■ Dans la liste des agences de distribution ouvertes, l'adresse de maison *Sud-Ouest Films* était inexacte. Cette société a ses bureaux 114, rue Judaïque, à Bordeaux.

■ Rectifications également l'adresse de l'agence nouvellement ouverte de *Tobis-Films* et dirigée par M. Philipponnat.

Cette agence se trouve au 94, rue Judaïque, Bordeaux.

G. C.

Victoria Electric
Fondée en 1928
5, Rue Laffitte - PARIS - 10^e
Laborde 15-65
Metro Villiers

Tout ce qui concerne le matériel et les accessoires cinématographiques

Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...
Réparation — Mécanique — Projecteurs

SELA

33, Rue du Général-Foy
PARIS (8^e)
Téléphone LABORDE 86-30

TOUJOURS DE BONS FILMS !

NANTES

L'EXPLOITATION TEND A REDEVENIR NORMALE

La situation actuelle de l'exploitation cinématographique à Nantes tend à redevenir normale, et ne serait-ce la difficulté de l'approvisionnement en films, on peut dire que la marche des grandes salles ne se ressent qu'à peine des événements de ces derniers mois.

Sauf pour le jour de l'entrée des Allemands à Nantes, le 19 juin, les grandes salles de cette ville n'ont jamais fermé leurs portes.

Le *Royal*, rue de Flandres, fut choisi par les autorités d'occupation comme « Soldaten-Kino » donnant chaque jour des séances de films allemands à 16 heures et à 19 heures. Depuis trois semaines, le *Royal* a été rendu à l'exploitation normale, tandis qu'à son tour, l'*Apollo*, de la Société des Cinémas Nantais F. Jean, a été désigné comme salle de projection réservée à l'armée allemande.

Quant aux salles de seconde vision et à celles de quartier, elles ont, avec octobre, commencé à rouvrir, et les directeurs qui ne se sont pas encore décidés ne tarderont pas à le faire bientôt.

Le *Palace* et le *Rex* donnent toujours spectacle permanent à partir de 14 heures. Le *Katorza*, l'*Olympia* et le *Royal* font matinée et soirée. Le *Majestic* ne donne qu'une matinée, à 14 h. 15.

L'*Artistic*, le *Vox*, l'*Olympic* n'ouvrent, comme précédemment, que deux ou trois jours par semaine, les uns, les jeudi, samedi et dimanche, les autres les vendredi, samedi et dimanche.

L'heure de fermeture est naturellement fonction de celle du « couvre-feu » qui est actuellement de 23 heures. Les prix des places n'ont guère subi de modifications importantes, sauf dans certaines salles où les tarifs des matinées de semaine ont été diminués.

La plupart des salles projettent les actualités A. C. E. Les programmes ne comportent plus d'attractions de music-hall ou autres. L'affichage de la publicité des films est autorisé à la porte des cinémas.

Des deux seuls journaux régionaux qui paraissent, un seul publie des comptes rendus de films. L'autre se contente d'annoncer les programmes de son « Carnet du Jour ».

J. B.

Comment résoudre le problème du chauffage dans les salles de cinéma

Voici venir les premiers froids. La pénurie de combustible, que ce soit charbon, mazout ou huile lourde, pose pour les exploitants un problème extrêmement grave. Comment remédier à la question du chauffage?

Seule l'électricité peut remplacer le combustible défaillant. Nous allons examiner rapidement comment les salles, équipées avec le chauffage central ou des systèmes de ventilation basés sur le chauffage au charbon ou au mazout, peuvent se tirer d'affaire.

Deux cas principaux sont à envisager :
1° salles équipées avec un système de ventilation où l'air est chauffé avant d'être expédié à l'intérieur du théâtre;
2° salles équipées au chauffage central avec bouches d'air chaud ou radiateurs à vapeur d'eau.

PREMIER CAS : SALLES EQUIPEES AVEC DES SYSTEMES DE VENTILATION

Le principe du système est le suivant : l'air de la salle est repris, filtré, puis renvoyé dans la salle après lui avoir adjoint un peu de chaleur. Un jeu de résistances électriques suffira pour assurer le chauffage de l'air avant de le réexpédier dans la salle.

L'été, on coupe les résistances électriques, on ouvre la gaine d'arrivée d'air sur l'extérieur, ce qui permet de rafraîchir la salle.

Une pièce de 4 mètres sur 2 mètres est suffisante comme chambre de mélange d'air et de chauffage pour une salle de 400 à 600 places. La manœuvre de chauffage est simple : deux boutons près de la caisse à l'entrée du cinéma suffisent à actionner tout le système. Ces deux boutons mettent en marche les deux jeux de résistance, R₁ et R₂, ce qui peut donner trois intensités de chauffage selon la combinaison que l'on donne

aux résistances : R₁ seule, R₂ seule, R₁ + R₂ ajoutées.

Il faut que le chauffage soit assez fort pour que l'air froid de l'extérieur ne puisse pénétrer dans la salle quand on ouvre les portes. On comprendra facilement que le rendement du chauffage sera bien supérieur si le cinéma possède entre la salle et la rue un ou plusieurs halls intermédiaires.

Il est souvent utile de défendre les halls d'entrée avec un chauffage électrique supplémentaire.

Ce système que nous venons de décrire a été installé par la Société « Ventilation Industrielle et Minière » dans de nombreuses salles récemment construites parmi lesquelles *Le Pasquier*, rue Pasquier, à Paris, le *Triomphe*, les *Radio-Cité Bastille* et *Opéra*, le *Saint-Antoine*, le *Cinévoq-Saint-Lazare*.

Il ne peut malheureusement pas s'appliquer aux anciennes salles, car son installation doit être prévue à la construction des cinémas, les gaines de soufflage et de reprise d'air étant cachées par la décoration du théâtre.

La chambre de mélange peut être placée comme au Sébastopol dans la cave, ou bien, comme au Triomphe, Cinévoq Saint-Lazare, Pasquier, sur le toit ou à l'étage supérieur, ou encore comme au Radio-Cité-Opéra, sur un plan intermédiaire situé derrière l'écran.

DEUXIEME CAS : SALLES EQUIPEES AVEC DES RADIATEURS

Dans les salles déjà construites qui utilisent de l'air soufflé chauffé à l'aide de radiateurs alimentés par des chaudières à charbon ou à mazout, il suffit, comme au *Ciné-Sport* (Richelieu-Drouot), de mettre

des résistances électriques au-dessus des radiateurs placés dans les gaines.

Dans le cas de salles dont le chauffage se faisait avec de simples radiateurs à vapeur d'eau du chauffage central, celui-ci est évidemment complètement inutilisable, si l'on manque de combustible.

Un seul système : le chauffage électrique branché sur le courant de force.

La Société « Ventilation Industrielle et Minière », vient de sortir à ce sujet un appareil groupant tous les principes d'air pris chaud et renvoyé réchauffé. Ces appareils, qui mesurent 1 mètre sur 0 m. 60 comprennent un ventilateur qui renvoie l'air dans la

salle après l'avoir fait passer sur une résistance électrique.

Pour une salle de 400 places, ces radiateurs pourraient être au nombre de cinq : 2 devant la scène, 1 sous le balcon et 2 devant le balcon.

Extrêmement silencieux, réglables à volonté, ils se présentent comme un système pratique pour remplacer les radiateurs du chauffage central. On peut utilement leur adjoindre un système à palettes pour humidifier l'air chauffé comme cela existe dans certains dispositifs américains.

R. Nicolas et E. Lardillier
(architectes).

Un nouveau procédé d'Enseignes lumineuses extérieures conforme aux consignes de la défense passive vient d'être mis en service

Les consignes rigoureuses de la défense passive ont soulevé, pour les exploitants des salles de cinémas, un problème très important : comment, en plein hiver, avec la nuit qui tombe à 5 heures, signaler l'entrée des cinémas et annoncer d'une façon visible à l'extérieur, les titres des films représentés?

Des systèmes ingénieux de transparents ont été imaginés, mais dans tous les cas, on se heurte au dilemme suivant : ou l'annonce ne se voit que pour les personnes situées dans un rayon de quelques mètres de la façade, ou bien l'intensité lumineuse projetée dans la rue est trop forte et donc prohibée.

Une amélioration très précieuse pour l'éclairage des façades, dans les limites des conditions requises par la défense passive, vient d'être apportée par M. Ch. H. A. Gamain, spécialiste éclairagiste.

Grâce à l'invention de M. Gamain, il est désormais possible, pour un cinéma, d'avoir des enseignes lumineuses, sans déroger aux consignes de la D. P.

Nous avons eu l'occasion de voir ces enseignes en fonctionnement, notamment au *Cinéma Lord-Byron* et au *Paris*, sur les Champs-Élysées, et nous avons pu nous rendre compte « de visu » de leur parfaite efficacité.

Ces enseignes ont, d'ailleurs, reçu l'approbation du service de la D.P. française, et de l'Administration Militaire Allemande en France.

La raison de cette approbation repose sur le fait que ces enseignes, visibles sous tous les angles au-dessous de l'horizontale, sont totalement invisibles pour un observateur qui serait placé au-dessus de leur niveau.

Par exemple, une enseigne *Cinéma* placée sur une façade à la hauteur du deuxième étage sera visible pour tout le public de la rue, mais invisible pour une personne qui se placerait au troisième étage, que ce soit de face ou de côté.

Ces enseignes ne reflètent, d'autre part, aucune lumière sur le sol et sont donc, de ce fait, totalement invisibles pour un observateur aérien.

Le principe de l'invention de M. Gamain est d'une simplicité enfantine, mais encore faut-il y penser, et surtout en mettre soigneusement au point la réalisation. Ce fut la partie la plus difficile.

Le principe de ces enseignes ou signaux, qui peuvent reproduire tous les dessins, tous les textes, et n'importe quelle coloration, repose sur l'emploi d'une trame métallique optiquement calculée.

Cette trame, qui comporte plusieurs mo-

dules, comme cela se fait pour les clichés en photogravure, se place devant un panneau lumineux quelconque, lettres, dessins, chiffres ou signes, qui sont alors traduits en une quantité de points noirs ou lumineux, visibles seulement au-dessous de l'horizon.

Vus à distance, ces points obscurs et lumineux recomposent le texte ou le dessin avec netteté. On conçoit qu'il faudra employer des trames plus ou moins fines, selon la surface des textes et dessins.

Ainsi, pour une enseigne placée sur le toit d'un immeuble avec des lettres de un mètre, on utilisera une trame de vingt éléments au décimètre carré.

Au contraire, pour de petites enseignes placées au-dessus des portes, à 2 m. 80 du sol, avec des lettres de 0 m. 10, il faudra une trame de 120 éléments au décimètre carré.

Indépendamment de leur avantage publicitaire, l'intérêt de ces enseignes réside dans leur facilité d'emploi. En effet, un simple caisson lumineux, comme en possèdent tant d'exploitants, peut être transformé par simple apposition de trames. Il est même possible au propriétaire de salle de faire lui-même son programme avec des lettres confectionnées en papier calque, placées sous les trames optiques.

Enfin, signalons que ces enseignes peuvent fonctionner au moyen de n'importe quelle source lumineuse (électricité, néon, gaz, acétylène, pétrole, huile, etc.) pourvu que son intensité lumineuse soit bien celle déterminée par l'inventeur du procédé.

M. Gamain n'a pas voulu conserver l'exclusivité de la fabrication de ses appareils, et a préféré donner des licences à tous les fabricants d'enseignes qui lui en font la demande, ceci afin de faire travailler un plus grand nombre d'ouvriers par la remise en route d'une industrie actuellement arrêtée. De plus, en évitant ainsi un monopole et donnant accès à la libre concurrence, les conditions commerciales seront meilleures. Déjà, plusieurs fabricants d'enseigne ont acquis des licences de ce procédé. La municipalité de Paris, d'accord avec l'Administration Allemande, vient même de décider de signaler avec ce système les barrières aux portes de Paris.

Toutes les enseignes sont livrées avec un certificat de conformité établi en allemand et français pouvant être présenté à toutes réquisitions des agents de la D. P. ou des membres de l'Administration Militaire Allemande en France, et prouvant que les appareils et l'intensité de la source lumineuse sont bien conformes aux modèles agréés.

CFDF

présente



QUARTIER LATIN

avec Bernard Lancret, Blanchette Brunoy, Junie Astor, Jean Tissier.

L'OR DANS LA MONTAGNE

avec J.-L. Barrault, Suzy Prim, Alerme.

FRÈRES CORSES

avec Aquistapace, Pierre Brasseur, Lucienne Lemarchand.

LE MONSIEUR DE CINQ HEURES

avec André Lefaur, Meg Lemonnier, Larquey, Josseline Gaël, Armand Bernard, Jean Tissier, Carette.

HOMME SANS CŒUR

avec Pierre Renoir, Marie Glory, Aimos.

QUAND MINUIT SONNERA

avec Pierre Renoir, Marie Bell, Roger Karl.

ENFANTS DE PARIS

avec Lisette Lanvin, Paul Bernard, Robert Arnoux, Jean Tissier.

EMPREINTE ROUGE

avec Maurice Lagrenée, Colette Darfeuil, René Ferté, Jacques Grétilat.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE DISTRIBUTION DE FILMS

178, Faubourg St-Honoré, PARIS (8^e)

Téléphone : ELYsées 27-03

Dimanche 3 Novembre 1940

UN
RECORD

10.480

ENTRÉES!

LA TRADITION DE MINUIT

D'après l'œuvre de PIERRE MAC ORLAN
Mise en scène de ROGER RICHEBÉ
avec VIVIANE ROMANCE
GEORGES FLAMANT
et LARQUEY

A BATTU AU GAUMONT-PALACE
TOUS LES RECORDS DE RECETTES
DEPUIS SA REOUVERTURE

PARIS-CINÉMA-LOCATION

15, AVENUE VICTOR-EMMANUEL-III - PARIS

Téléphone: BALzac 35-54

*Ressuscités
par le cinéma.*

un beau et grand film, grand par ses beautés. Les scènes de la vie du cirque, les féeries des revues américaines, les prouesses des Codonas... sont magnifiques. Quelles beautés dans la mise en scène, quelle richesse dans les prises de vues, quelle justesse dans la photo

AUJOURD'HUI

... réalisation ferme et de belles images. Le metteur en scène a été bien inspiré par l'atmosphère « début de siècle » et le pittoresque du cirque... la distribution est solide aussi, surtout en ce qui concerne René Deltgen, jeune premier de caractère qui joue Alfredo avec justesse et profondeur. Autour de lui on remarque Annelies Reinhold très jolie ; Lena Norman très curieuse

PARIS-SOIR

Si vous aimez le cinéma et le music-hall, allez voir LES 3 CODONAS, un film attachant et spectaculaire

LA SEMAINE A PARIS

le très bon film que nous présente la Tobis, retrace la vie des Codonas, nous montre le travail qu'il leur a fallu accomplir pour parvenir à cette maîtrise qui n'a jamais pu être égalée, et cela nous permet de voir d'excellentes images... met en valeur les talents de René Deltgen, Lena Norman et Annelies Reinhold. Le film se déroule dans une atmosphère si particulière, si prenante, aussi, des coulisses d'un grand cirque.

LA GERBE

Pittoresque et pathétique, ce film est fait pour enchanter tous les admirateurs de ces oiseaux migrateurs que sont les rois du cirque... le metteur en scène de cet ouvrage l'a truffé de curieuses évocations... plein de détails amusants et poignants ; et il décrit avec une ferveur qu'on apprécie la profonde poésie que comportent la vie et le travail des héros du cirque.

LES NOUVEAUX TEMPS

Une parfaite réalisation de prises de vues.

LE MATIN

René Deltgen, Lena Norman, Annelies Reinhold et Ernst v. Klipstein personnifient les Codonas et Lillian Leitzel avec talent, grâce et courage reconstitution du cirque d'avant 1914, curieuse et fastueuse à la fois, qui ajoute encore de l'intérêt à la passionnante et dramatique existence des Codonas.

L'ŒUVRE

Tout le monde voudra voir *Les 3 Codonas*, roman de cirque tellement humain où chacun tremblera devant les exploits des trois héros.

LE CRI DU PEUPLE

Ce film peint avec vérité la vie du cirque, son atmosphère spéciale et si prenante.

L'AUTO

Décors pittoresques et chatoyants... J'aime à y voir un heureux symbole d'un cinéma revenant à ses vraies origines, à ses traditions... rapprenant à être un art du mouvement et de l'image.

PETIT PARISIEN

LES 3 CODONAS

*retrouvent
leurs plus
grands succès
d'Autrefois*

Evidemment, c'est un film TOBIS

Le Gouvernement va supprimer le Double-Programme et interdire certains Films aux jeunes Gens de moins de Seize Ans

Vichy. — Sans attendre le statut du cinéma qu'elle prépare, la Direction du Cinéma de la Vice-Présidence du Conseil continue à prendre des mesures susceptibles de contribuer à l'assainissement et à la renaissance du cinéma.

Après le décret qui vient d'être mis au point concernant la censure spéciale des films destinés à l'exportation, pour empêcher que les productions donnant une image inexacte de la France puissent se propager à l'étranger, la Direction du Cinéma prépare deux nouveaux décrets concernant le double programme et la censure des films pour la jeunesse.

Le double programme, qui n'existe plus en zone occupée depuis le mois de juillet, sera supprimé dans toute la France entière. Cette mesure aura le mé-

rite de « revaloriser » les films de première partie en permettant à la production du documentaire de se développer et à de jeunes metteurs en scène de montrer ce dont ils sont capables.

La seconde mesure serait l'institution d'un système de censure analogue à celui qui existe déjà en de nombreux pays : Allemagne, Pays-Bas, Belgique. Les films, autorisés pour les projections publiques, seraient divisés en deux catégories : Films réservés aux adultes, c'est-à-dire aux personnes de plus de 16 ans, et films visibles pour tous.

Les exploitants seraient tenus d'indiquer sur leurs affiches, dans leur publicité, et à la porte de leurs salles, à quelle catégorie de clientèle s'adresseront les films qu'ils projettent.

RENÉ CLAIR, VERA KORÈNE, HENRI TORRÈS DÉCHUS DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Vichy. — Au cours du Conseil des Ministres qui s'est tenu à Vichy le 23 octobre, sous la Présidence du Maréchal Pétain, le Ministre de la Justice a présenté une liste de vingt-trois personnes qui ont été déchues de la nationalité française pour avoir quitté le territoire français dans certaines circonstances.

Cette déchéance entraîne automatiquement la radiation dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Nous relevons, dans cette liste, les noms suivants qui touchent le cinéma :

M. René Chomette, dit René Clair, cinéaste.

Mlle Vera Koretzy, dit Vera Korène, artiste dramatique, sociétaire de la Comédie-Française.

M. Henri Torrès, avocat, ancien député.

René Clair avait quitté la France dans les jours qui ont précédé la signature de l'armistice et se trouve actuellement à Hollywood.

Vera Korène, qui avait joué dans de nombreux films français, et Henri Torrès qui fut aux derniers mois de la guerre le maître du cinéma en France, avaient quitté ensemble la France également au moment de la signature de l'armistice.

Excellents Reportages dans les Actualités A. C. E.

Le Retour du Maréchal Pétain à Vichy

Nous avons annoncé, dans le précédent numéro du *Film*, les très importantes transformations et améliorations apportées aux *Actualités A. C. E.*, notamment par l'adjonction de reportages spéciaux sur la vie française.

Le nouveau numéro des *Actualités A.C.E.*, sorti le mercredi 6 novembre, témoigne immédiatement de ces heureuses améliorations, et se présente comme un journal très vivant, bien commenté en français, avec des documents variés et intéressants venant de tous les coins du monde.

Signalons, touchant notre pays, des reportages sur les fêtes de la Toussaint à Paris, sur la mode de la chaussure, une course cycliste et, enfin, la présentation sur les écrans, pour la première fois depuis l'armistice, de la glorieuse figure du Maréchal Pétain, que l'on voit à Vichy, revenant de son entrevue avec le Chancelier Hitler.

Parmi les autres reportages, citons la Fête de la Race à Saragosse, des scènes de sports d'hiver à Prague, une patrouille de vedettes rapides allemandes sur la Manche, l'Exposition d'Art 1940 à Munich, et des vues impressionnantes du barrage de « Boulder » dans le Colorado, aux Etats-Unis.

Une présentation spéciale de Films Français pour le Maréchal Pétain à Vichy

Vichy. — Dimanche 3 novembre, M. Tixier Vignancourt, qui assure dans le sein de la Vice-Présidence du Conseil, la direction de la Radio et du Cinéma, avait organisé une présentation spéciale de films français à laquelle assistait le Maréchal Pétain.

Parmi les films projetés figurait le poignant document que nous avons déjà vu dans les actualités de l'A. C. E. : le bombardement des unités françaises à Mers-el-Kébir par la flotte britannique.

Ce film, réalisé avec beaucoup d'audace par le Service Cinématographique de la Marine, montre les navires de guerre français désarmés soudain brutalement attaqués, ce

qui, disent les témoins de la projection, ne laisse aucun doute sur les conditions dans lesquelles cette agression a été commise.

On voit, ensuite, les scènes de destruction, d'incendie et de sauvetage, ainsi que l'inhumation des marins tués dans le combat.

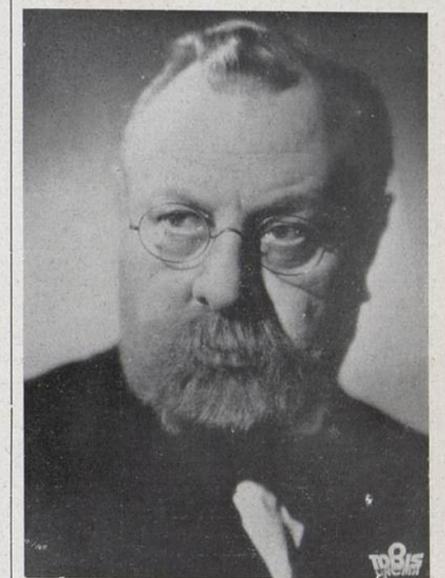
C'est avec une profonde émotion que les spectateurs assistèrent à la projection de ce film.

Le programme comprenait également des films ayant trait à l'œuvre de reconstruction de la France, entreprise par le Gouvernement du Maréchal.

LA LUTTE HEROIQUE grand film sur la vie du Docteur KOCH sera bientôt projeté à Paris

On annonce la sortie prochaine, dans une des premières salles d'exclusivité parisiennes, du grand film de Hans Steinhoff, *La Lutte héroïque*.

Cette production retrace l'admirable histoire du Docteur Robert Koch, cet obscur médecin allemand de campagne, qui, après



Emil Jannings dans le rôle du Dr Koch. (Photo Tobis)

de pénibles années de recherches, bouleversant toutes les méthodes de la science officielle, parvint, en 1882, à découvrir l'un des plus effroyables ennemis de l'humanité, le bacille de la tuberculose.

Hans Steinhoff, l'un des jeunes maîtres du cinéma allemand, a fait revivre dans *La Lutte héroïque*, sous les traits du grand acteur Emil Jannings, celui à qui des millions d'hommes doivent la vie.

Les autres interprètes de cette production Tobis-Film sont Werner Krauss, bien connu également du public français, et l'émouvante artiste Victoria von Ballasko.

LES FILMS PRO-BRITANNIQUES INTERDITS EN AMÉRIQUE DU SUD

Un mouvement est en train de s'étendre dans les différents Etats de l'Amérique du Sud pour éliminer des écrans les films de propagande se rapportant à la Guerre.

C'est ainsi que le film britannique, *Le Lion a des Ailes*, vient d'être interdit dans la plupart des Républiques sud-américaines. Il en est de même de tous les films tournés à Hollywood qui attaquent le régime national-socialiste. L'Amérique du Sud exige la neutralité sur les écrans comme ailleurs.

Signalons que de nombreux films français et allemands sont projetés actuellement dans ces pays, au détriment de la production américaine.

LES NOUVEAUX FILMS

La Fugue de M. Patterson

(Ein Mann auf Abwegen)
Comédie gaie
parlée en allemand (G)
(sortira doublée)
avec **Hans Albers**

TOBIS 90 min.

Origine : Allemande.
Production : Euphono Film-Tobis.

Réalisation : Herbert Selpin.
Auteur : Hans Thomas.

Interprètes : Hans Albers (Percival Patterson), Hilde Weissner (Lisaweta Iwanowna), Charlotte Thiele (Ingrid Patterson), Hilde Sessak (Marcella), Werner Fuetterer (Nils Nilsen).

Studios : Berlin.
Enregistrement : Klangfilm.
Sortie en exclusivité : Paris, 31 oct. 1940, au Lord-Byron.

Amusante comédie, traitée toute en fantaisie et en gaîté, avec un sujet vraiment original. Le distingué Hans Albers et un trio de jeunes et jolies actrices en sont les excellents animateurs.

Un grand financier suédois, Percival Patterson, s'aperçoit un beau matin que la vie monotone qu'il mène, avec le perpétuel souci de ses actionnaires qui l'ennuient et de sa fille qui le délaisse, est complètement dépourvue d'intérêt.

Il décide de disparaître et, sous un faux nom, va se cacher à Balago, petite ville paisible du midi.

A Stockholm, la disparition de Patterson provoque un gros émoi. Le journaliste Nils Nilsen, accompagné de la fille de Patterson, Ingrid, partent à la recherche du financier.

Celui-ci est heureux à Balago; mais voici Nils Nilsen et Ingrid qui arrivent. Il se réfugie à Anrety, où il se cache sous le déguisement d'un garçon d'hôtel et fait ainsi connaissance d'une jeune cantatrice, Lisaweta Iwanowna, dont il tombe amoureux. Celle-ci a deviné que le garçon d'hôtel cache une autre personnalité, et l'engage comme chauffeur. Ils vont à Genève où le magnifique uniforme de Patterson le fait prendre pour un diplomate de la S. D. N. Nils et Ingrid le rejoignent et Lisaweta découvre enfin la vraie personnalité de celui qu'elle aime également.

Le Maître de Poste

(Der Postmeister)
Drame parlé en allemand (A)
(sortira doublé)
avec

Heinrich George, Hilde Krahl
A. C. E. 90 min.

Origine : Allemande.
Production : Wien-Film de la U.F.A.

Réalisation : Georg Ueicky.
Auteur : A. S. Pouchkine.

Scénario : Gerhard Menzel.
Musique : Willy Schmidt-Gentner.

Interprètes : Heinrich George (Le Maître de Poste), Hilde Krahl (Dounia), Siegfried Breuer (Capitaine Minski), Hans Holl (l'Aspirant Mitja), Ruth Hellberg (Elisawetha).

Opérateur : Hans Schneeberger.

Studios : Vienne.
Enregistrement : Klangfilm.
Sortie en exclusivité : Paris, 6 nov. 1940, au Colisée.

Cette puissante production dramatique, adaptée de la célèbre nouvelle du romancier russe Pouchkine, représente un grand effort cinématographique, artistique et technique.

La réalisation de Georg Ueicky, l'un des maîtres du film allemand, qui nous donna déjà *Au Bout du Monde et Morgenrot*, a su évoquer avec ampleur et pittoresque, en des images vivantes, admirablement éclairées et photographiées, l'atmosphère de l'ancienne Russie et du vieux Pétersbourg, au milieu du XIX^e siècle.

Deux interprètes remarquables animent cette œuvre de classe, au sujet profondément attachant : le puissant acteur Heinrich George, bien connu du public français, qui, dans le rôle du Maître de Poste, a certainement fait la meilleure création de sa carrière, et une jeune artiste, d'une beauté attirante, Hilde Krahl, dont le visage fin et sensible reflète des accents pathétiques.

Dans la solitude de la steppe russe, se trouve un relais de chevaux tenu par un vieux maître de poste. Un traineau, avec deux officiers, s'arrête devant la maison. L'un des officiers, Mitja, connaît toute l'histoire du vieux

fonctionnaire. Autrefois, la jolie fille du maître de poste, Dounia, avait aimé Mitja de toute son âme. Mais Dounia est morte.

« C'était un ange », dit le maître de poste. « Elle s'était mariée à Pétersbourg avec un officier distingué, et j'avais assisté à son mariage ».

Mais Mitja, lui, connaît la véritable histoire de Dounia et il la raconte à son compagnon.

Dounia s'ennuyait dans la solitude de la maison de poste et, un jour, elle suivit à Pétersbourg un bel officier, Minski, qui lui avait promis de l'épouser. Mais dans la capitale, il n'avait plus été question de mariage, et Dounia était devenue rapidement une demi-mondaine avec beaucoup d'amants.

Un jour, Dounia fit la connaissance du jeune Mitja, alors aspirant. Celui-ci ignorait tout de la jeune femme qui, transformée par cet amour, avait complètement abandonné le milieu où elle vivait, et s'était mise couturière.

Le vieux maître de poste, qui croyait sa fille heureuse et bien mariée à Pétersbourg, apprit, un jour, par un voyageur, que celle qu'il chérissait était devenue une prostituée. Il ne le crut pas et partit immédiatement pour la capitale.

Apprenant l'arrivée de son père, Dounia s'enfuit chez Minski, et c'est là que le maître de poste trouva sa fille. Minski sut fort bien détourner l'orage, et dit au vieux père qu'il arrivait précisément à temps pour assister au mariage de sa fille.

Grâce à une habile mise en scène, on fêta un mariage qui n'en était pas un. Mais, par hasard, Mitja arriva. Découvrant la vérité, il accusa Dounia de l'avoir ignoblement trompé. Le cœur brisé, celle-ci dut jouer son rôle jusqu'au bout. Enfin, la terrible épreuve prit fin et elle accompagna son père, tout heureux, à la gare.

Mais le bonheur de Dounia était perdu. Elle se tua, désirant ainsi prouver à Mitja que son amour pour lui était réel.

La Jeune Fille au Lilas

(Weisser Flieder)
Comédie gaie parlée
en allemand (G)
(sortira doublée)
avec **Hannelore Schroth**
A. C. E. 85 min.

Origine : Allemande.
Production : Terra Film.

Réalisation : A.-M. Rabenalt.
Scénario : Geza von Cziffra.

Interprétation : Hannelore Schroth (Annie Rössler), Hans Holl (Hans Muth Jr), Elga Brink (Mme Rössler), Mady Rahl (Ursula Schlüter).

Studios : Berlin.

Enregistrement : Klangfilm.
Sortie en exclusivité : Paris, le 30 oct. 1940 au Helder.

Cette comédie, aux péripéties amusantes, avec des scènes tour à tour gaies et sentimentales, constitue un agréable spectacle. Le film, de plus, nous révèle une délicieuse vedette, Hannelore Schroth, dont la jeunesse et la fraîcheur n'ont d'égal que le talent.

Hans Muth, jeune homme entreprenant et dont les bonnes fortunes ne se comptent plus, est le « fils » de la célèbre marque des bas de soie Muth. Un rendez-vous « d'affaires » le met en présence de la charmante Mme Rössler, propriétaire de la marque concurrente. Hans fait naturellement la cour à Mme Rössler et la décide à venir passer le week-end dans sa maison de campagne.

Mais à la place de celle qu'il attend, le samedi suivant, Hans voit arriver une délicieuse jeune fille qui dit s'appeler Ursula Schlüter et travailler comme dessinatrice aux bas Rössler. Elle est, soi-disant, entrée chez Hans pour se mettre à l'abri de l'orage.

En réalité, il s'agit de Annie, la fille de Mme Rössler, qui ne veut pas voir sa mère flirter avec Hans et qui a usurpé, pour la circonstance, l'identité de son amie intime. Hans et Annie se plaisent, mais le stratagème de la jeune fille amène de nombreuses complications jusqu'au jour où Hans, apprenant la vérité, tout s'arrangera pour le bonheur de chacun.

(G) : Film visible pour tous.
(A) : Pour adultes seulement.

L'Étoile de Rio

(Stern von Rio)
Film policier parlé
en allemand (G)
(sortira doublé)
avec **La Jana**

TOBIS 87 min.

Origine : Allemande.
Production : Tobis.
Réalisation : Karl Anton.
Scénario : H. F. Köllner et F. von Eckardt.

Interprètes : La Jana (Conchita), Gustav Diessl (Félice Escobar), Werber Scharf (Vincente), Harald Paulsen (Jacob), Max Güllstorff (Adrian).

Studios : Berlin.
Enregistrement : Klangfilm.
Sortie en exclusivité : Paris, 30 oct. 1940 au Marbeuf.

Aventure policière aux péripéties multiples dont l'action se déroule à Rio de Janeiro et à Amsterdam, et qui a trait à la disparition d'un énorme diamant dénommé « L'Étoile de Rio ». Une danseuse de toute beauté, La Jana, est la vedette du film.

Dans un cabaret de Rio de Janeiro, la séduisante danseuse Conchita, reçoit de son amant, Vincente, un magnifique diamant qu'il a découvert dans le gisement de Felipe Escobar. Mais le propriétaire du terrain fait arrêter Vincente et reprend le diamant, qu'il emporte à Amsterdam.

Conchita jure de reprendre ce qu'elle considère comme son bien.

A Amsterdam, le Syndicat des Diamantaires organise le Bal des Bijoux dont l'attraction sera le fameux diamant, que l'on a baptisé « L'Étoile de Rio ». Une danseuse brésilienne est envoyée par son consulat pour présenter le diamant. Celle-ci n'est autre que Conchita. Le joyau disparaît pendant l'exécution

Luttes sous-marines

Documentaire en couleurs
commenté en français (G)
A. C. E. 19 min.

Origine : Allemande.
Production : U.F.A.
Réalisateur : Dr Ulrich Kl. Schultz.

Ce nouvel échantillon de la remarquable série des documentaires scientifiques de la U.F.A., nous montre, filmée en couleurs, la vie de plusieurs spécimens curieux de la faune sous-marine : la seiche et la pieuvre.

La lutte pour la vie est encore plus cruelle dans la mer que sur la terre, et nous voyons comment la seiche, prenant la couleur de la roche ou du fond sous-marin, s'enfonce dans le sable, pour se cacher et attendre le moment opportun où elle sautera sur sa proie. Le clou du film est une bataille entre une pieuvre et un homard. Agrandie sur toute la surface de l'écran, cette lutte prend un caractère monstrueux, que l'appoint de la couleur rend encore plus saisissant.

Excellent film culturel.

tion de son numéro. Mais Felipe fait suspendre l'enquête menée par le détective privé Adrian, car il aime Conchita et veut la sauver. Or, c'est bien elle qui a subtilisé « L'Étoile de Rio ».

Félice retourne à Rio avec Conchita. Elle retrouve dans Vincente, sorti de prison, un être complètement déchu. Cette transformation, ainsi que le geste généreux de Felipe qui l'a sauvée, provoquant un revirement dans les sentiments de la danseuse qui se rend compte qu'elle aime Felipe. Elle lui rend le diamant, mais il le refuse. Conchita deviendra la femme de Felipe.



Une scène de *La Lutte héroïque*, la grande production Tobis-Films sur la vie du Docteur Koch. Emil Jannings joue le rôle du célèbre savant, bienfaiteur de l'humanité.

(Photo Tobis)

STUDIOS

16 Films A.C.E. et 16 Films Tobis doublés

De nombreuses équipes de doublage continuent à travailler dans les studios et auditoriums parisiens à la post-synchronisation en français de productions A. C. E. et Tobis.

Actuellement, 11 doublages sont terminés : 6 chez Tobis, 5 à l'A. C. E. D'autre part, 11 films A. C. E. et 10 films Tobis sont en cours de post-synchronisation.

12 DOUBLAGES TERMINÉS

6 FILMS TOBIS

La Lutte héroïque.
Le Cœur se trompe.
L'Étoile de Rio.
Les Trois Codonas.
La Fugue de M. Patterson.
Les Mains libres.

6 FILMS A. C. E.

Allo ! Janine.
Congo Express.
Le Maître de Poste.
La Jeune Fille au Lilas.
Une Mère.
Une Cause sensationnelle.

21 DOUBLAGES EN COURS

STUDIOS C. T. M.

■ L'équipe de M. Katkoff travaille actuellement au doublage de deux productions Tobis :

Retour à la Vie (ex-*Le Roman d'un Docteur*), interprétée par Camilla Horn.
Une Femme comme Toi, interprété par Brigitte Hornay.

■ L'équipe de M. Griffe travaille actuellement au doublage de deux films A. C. E. :

Nanette (Prod. D. F. E.), avec Jenny Jugo.
Premières Amours (Prod. Terra), interprété par Heinz Rühmann.

■ M. Norevo dirige le doublage du film Tobis :
Bel Ami, d'après le roman de Guy de Maupassant.

STUDIOS DE SAINT-CLOUD

(ATELIERS BRUNOT)
■ M. Brunot dirige le doublage du film Tobis :
Toute une Vie, avec Paula Wessely.

STUDIOS ECLAIR

■ René Daquin double pour les Films F. D. deux productions Tobis :

Cinq Millions en Quête d'Héritier avec Heinz Rühmann et Leny Marenbach.
Un Amour en l'Air, avec Jenny Jugo et Gustav Froelich.

■ M. René Montis double pour la société « Montage et Synchronisation » deux productions Tobis :

Le Petit Chocolatier avec Théo Linggen.
Une Femme sans Passé avec Sybille Schmitz.

STUDIOS DE BILLANCOURT

■ Pour l'équipe de doublage de M. Lauer, Henri Debain double actuellement trois films A.C.E. :
L'Océan en Feu (Prod. Terra), interprété par René Deltgen.

Pages immortelles (Prod. Froelich-Ufa), interprété par Zarah Leander.
Meurtre au Music-Hall, interprété par Heinrich George.

■ René Montis dirige le doublage de la production Tobis.
La Fille au Vautour, interprété par Heidemarie Hatheyer (ce film avait été signalé par erreur aux studios C. T. M.).

■ Pour l'équipe de M. Bogatenko, Maurice Dorléac double la production Tobis :
Effeuilons la Marguerite, interprété par Théo Linggen et Gusti Huber.

Tout Professionnel du Cinéma
doit s'abonner

LE FILM

France : 125 fr.
Etranger : 200 et 250 fr.
C. C. Postaux n° 702-66 Paris



Le Service ENTRETIEN et DÉPANNAGE
jour et nuit à votre disposition vous donnera
une sécurité totale pour votre exploitation.

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.

Dans les catégories ci-dessus, 12 lignes gratuites par an pour nos abonnés.

Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.

Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Étranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

OFFRE D'EMPLOI

On demande bon opérateur de prises de vues, si possible avec matériel pour extérieurs.

Ecrire C. Livois, 29, rue de Marignan, Paris (8^e).

DEMANDES D'EMPLOI

Vérificatrice, longue expérience, cherche emploi.
Mme Auberville, 17, rue des Chasses, Clichy (Seine).

Très bon opérateur de projection, sérieuses références, cherche place opérateur, magasinier ou livraisons.
Ecrire case 108, à la Revue.

Opérateur, 20 ans métier, cherche place Paris ou banlieue.
Ecrire case 109, à la Revue.

Très bon opérateur, excellentes références métier, cherche emploi Paris.
Ecrire M. Rabe, 3, rue de Jarente (4^e).

Traductions de films, sous-titres, etc., par traductrice spécialisée, allemande d'origine.
Mme Joel, 2, rue Chauchat, Provence 76-74.

Chef de poste, très sérieuses références, cherche emploi.
Ecrire case 110, à la Revue.

Représentant, 10 ans même maison, cherche emploi.
Ecrire case 111, à la Revue.

Secrétaire sténo-dactylo, longue expérience location, publicité, bonnes références, cherche emploi.
Ecrire case 112, à la Revue.

Bonnes Références, cherche gérance ou place opérateur Paris ou Province.
M. J. Hettich, 31, bd Barbès, Paris (18^e).

Caissière, références, 11 ans même établissement, cherche emploi.
Ecrire case 113, à la Revue.

Employé, vente, affiches, photos, matériel de publicité, manutention, demande situation analogue. Réf. 10 années consécutives firme américaine.
Ecrire case 116, à la Revue.

Vente de fonds

ACHAT CINEMAS

Agence Générale du Spectacle
112, boul. Rochechouart.
MONTmartre 86-66

ACHAT MATÉRIEL

Suis acheteur projecteur Etoile.

Ecrire M. Sarramea, 101, bd Dalby, Nantes-Doulon (Loire-Inférieure).

VENTES MATÉRIEL

Poste double, projecteur Gaumont, parlant et cabine complète, bon état; le tout 25.000 fr.

Ecrire M. Urli, 16, rue de la Cerisaie, Colombes (Seine).

Urgent cause départ, à vendre: Installation double Gaumont, parfait état, bas prix.

Installation Radio - Cinéma 16 mm. Fauteuils cinéma, pièces détachées, divers.

Ecrire M. Gueguen, 26, rue Echiquier, chez M. Maillot.

ACHAT CINÉMA

Achèterais cinéma en province, avec 250.000 fr. comptant.
Ecrire case 114, à la Revue.

BUREAU DE TRADUCTIONS TOUTES LANGUES

Confiez-nous toutes vos traductions. Organisation spéciale pour le cinéma.
S'adresser au
« Bureau des Traductions »,
29, rue Marsoulan, Paris (12^e).
DID. 85-35

VENTE CINÉMA

A vendre sur grande plage sud-ouest, cinéma 500 places, fauteuils, grande salle 300 m², café-concert, bonne affaire avec ou sans immeuble. Il faut 200.000 fr. comptant, libre de suite.
Ecrire case 115, à la Revue.

DIVERS

Directeurs, ne tardez plus. Votre comptabilité, vos déclarations fiscales sont en retard. Adressez-vous à personne confiance, 14 ans références dans le cinéma.
M. Tuillet, 62, rue Damrémont, Paris (18^e).

COPY-BOURSE

130, Rue Montmartre
TEL. GUT. 15-11

se charge toujours

de la copie des

scénarios et

découpages

■
Livraison rapide

DEUILS

ALFRED SERNAC

■ Nous apprenons la mort de M. Alfred Sernac, l'un des pionniers du cinéma français en Afrique du Nord. M. Sernac faisait partie des premiers Français qui s'installèrent au Maroc où il introduisit le cinéma. Plus tard, il créa la S.O.D.I.C.A.N., importante organisation de distribution en Afrique du Nord avec trois agences à Casablanca, Alger et Tunis, dont il était l'administrateur-délégué.

La perte d'Alfred Sernac sera douloureusement ressentie par tous ceux qui savent l'étendue de ses efforts et des résultats qu'il avait obtenus.

RAPHAEL LELOUP

■ C'est avec le plus vif regret que nous avons appris la disparition de l'un des plus anciens représentants de notre Corporation, Raphaël Leloup.

Leloup, qui, dès l'année 1906, s'occupait déjà de location de films, fut successivement chef d'agence, loueur indépendant, exploitant. Au retour de la guerre de 1914, il dut reprendre la serviette de représentant qu'il garda jusqu'à ses derniers jours.

E. PLUVIAUX

■ Nous apprenons seulement la disparition de l'un des vétérans de l'exploitation française, M. Pluviaux, qui a trouvé la mort au début de septembre, dans un accident d'automobile, près de Cosne. M. Pluviaux, qui était âgé de 75 ans, dirigeait, depuis de longues années, les salles de Mourmelon et de Suippes, et était titulaire de la médaille des Vieux Directeurs. Lors de la remise de cette médaille, au cours d'une Assemblée générale, il avait fort amusé ses collègues en racontant la première apparition du cinéma dans une fête foraine: « Le public, qui n'osait pas risquer ses deux sous pour voir ça, était entré en foule quand le Directeur, désespéré, avait décidé l'entrée gratuite ! »
M. Pluviaux était commissaire aux comptes du Syndicat.

RENE FERNAND

■ Nous apprenons avec regret le décès de M. René Fernand, ancien directeur et producteur de films. Il avait appartenu à la maison Pathé. M. Fernand disparaît à l'âge de 58 ans, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

FILMS NOUVEAUX PRÉSENTÉS A PARIS

du 6 au 19 novembre 1940

2 FILMS DOUBLES EN FRANÇAIS

La Nuit décisive (A. C. E.), au Gaumont-Palace, le 6 novembre.
Allo! Janine (A. C. E.), au Paramount, le 13 novembre.

PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS

Semaine du 13 au 19 novembre 1940

Aubert-Palace : *L'Emigrante* (3 s.).
Clichy-Palace : *La Nuit décisive* (vers. orig.).
Colisée : *Le Maître de Poste* (vers. orig.) (2^e semaine).
Gaumont-Palace : *Feu de Paille*.
Gaumont-Théâtre : *La Nuit décisive* (double).
Helder : *La Jeune Fille au Lilas* (vers. orig.) (3^e semaine).
Impérial : *Les Surprises de la Radio*.
Italiens : *La Tradition de Minuit* (2^e semaine).
Lord-Byron : *La Fugue de M. Paterson* (vers. orig.) (3^e sem.).
Madeleine : *Angélica* (8^e semaine).
Marbeuf : *L'Étoile de Rio* (vers. orig.) (3^e semaine).
Palais-Rochechouart : *Ménage moderne* (vers. orig.).
Paramount : *Allo! Janine* (double).
Paris : *Les 3 Codonas* (vers. orig.) (4^e semaine).
Portiques : *Pages immortelles* (vers. orig.) (2^e semaine).
Royale : *Pages immortelles* (vers. orig.) (2^e semaine).
Ursulines : *L'Atlantide* (3^e semaine).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

■ COMPAGNIE UNIVERSELLE CINÉMATOGRAPHIQUE, A. G. ord. et A. G. extr. (dissolution anticipée éventuelle), 28, nov. 1940, 16 heures, 20, rue de la Chine, Paris.
■ CINE-SELECTION, A. O. 11 nov., 22, rue d'Artois, Paris.

CESSIONS DE SALLES

■ MADELEINE-CINÉMA cédé par Société Madeleine-Cinéma à Société Nouvelle des Etablissements Gaumont (21 octobre).
■ CINÉMA, 86, faubourg Saint-Antoine, Paris, cédé par Société Cinéma à M. Nicolas (19 octobre).
■ STUDIO PARNASSE, 11, rue Jules-Chaplin cédé par M. Nachbaur à M. Henner (25 octobre 1940).
■ RAINCY-PALACE, 20 boul. de l'Ouest au Raincy, cédé par M. Delpière à Cinest (24 oct. 1940).
■ MODERN'S CINÉMA, 4, rue Bourdard-Lefure, Asnières, cédé par Mlle Morgenstern à M. Javayon (31 oct. 40).
■ ZENITH CINÉMA, 17, rue Malte-Brun, bail repris par Ets Gaumont à M. Kobrinar.
■ STUDIO UNIVERSEL, 31, av. de l'Opéra, Paris. Gérance cédée par Sté Cinéral à Sté de Gérance et d'Exploitation de Cinémas (4 nov. 1940).

CESSION DE GERANCE

■ CINE-CITHEA, 112, rue Oberkampf, Paris. M. Halkin a cédé à Mme Moisy ses parts. Mme Moisy est gérante.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

■ S.O.G.E.C., société de gestion et d'exploitation de cinémas, Sté à R. L., cap. : 100.000 fr. Siège social, 31, rue Tronchet. M. Serge Dairaines est premier gérant pour durée non limitée avec pouvoirs les plus étendus. 1^{er} novembre 1940.

■ CINÉMA LE FONTAINEBLEAU, Sté à R. L., 102.000 fr., 2, rue du Moulin de la Pointe, Paris (25 oct. 1940).

TRANSFERT DE SIÈGE

■ CINE-PROPAGANDE a transféré son siège 36, avenue Hoche, Paris, le 20 juillet.

■ PLAINE-CINÉMA a transféré son siège 215, av. Président-Wilson, Saint-Denis, le 12 septembre.

LES FILMS DE KOSTER

20, Boulevard Poissonnière. PARIS - Téléphone: Provence 27-47

Vous offrent une sélection de grands films et un choix important de compléments

AVEZ-VOUS PASSÉ? :

CŒUR DE GOSSE

avec GABRIEL FARGUETTE

MARIA DE LA NUIT

avec GINA MANÈS et PAUL BERNARD
MONIQUE ROLLAND

GOSSE EN OR

avec LARQUEY, AIMOS et GABRIEL FARGUETTE

AMOUR INTERDIT

avec ROLPH WANKA

(le plus beau roman d'amour)

PROGRAMMEZ AU PLUS TOT :

LE PRINCE JEAN

avec RICHARD WILLM

UN FIL A LA PATTE

avec ROBERT BURNIER et SPINELLY
et LARQUEY

LA 5^e EMPREINTE

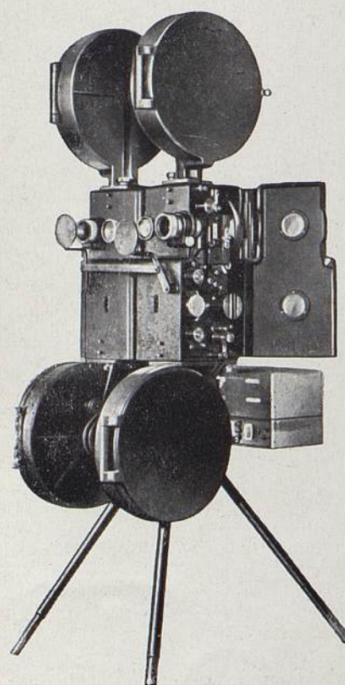
avec ALICE FIELD, JEAN MAX et LARQUEY

LE VERTIGE

avec ALICE FIELD, ARLETTY

et ANDRÉ BURGÈRE

NOMBREUX FILMS DISPONIBLES POUR LA PARTIE OCCUPÉE DE LA RÉGION DE LYON ET LA SOMME



MODERNES
ROBUSTES

construits
en série

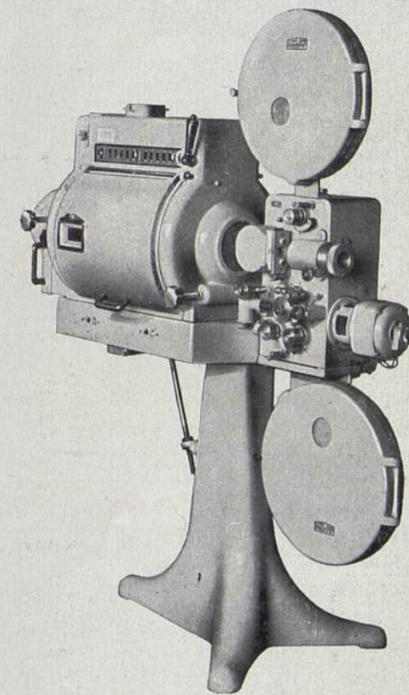
LES
APPAREILS
IDÉAL

LICENCE BECOGNÉE

SONT MAINTENANT CONSTRUITS PAR

LES ÉTABLISSEMENTS M. ROCHER

à CENON (VIENNE)

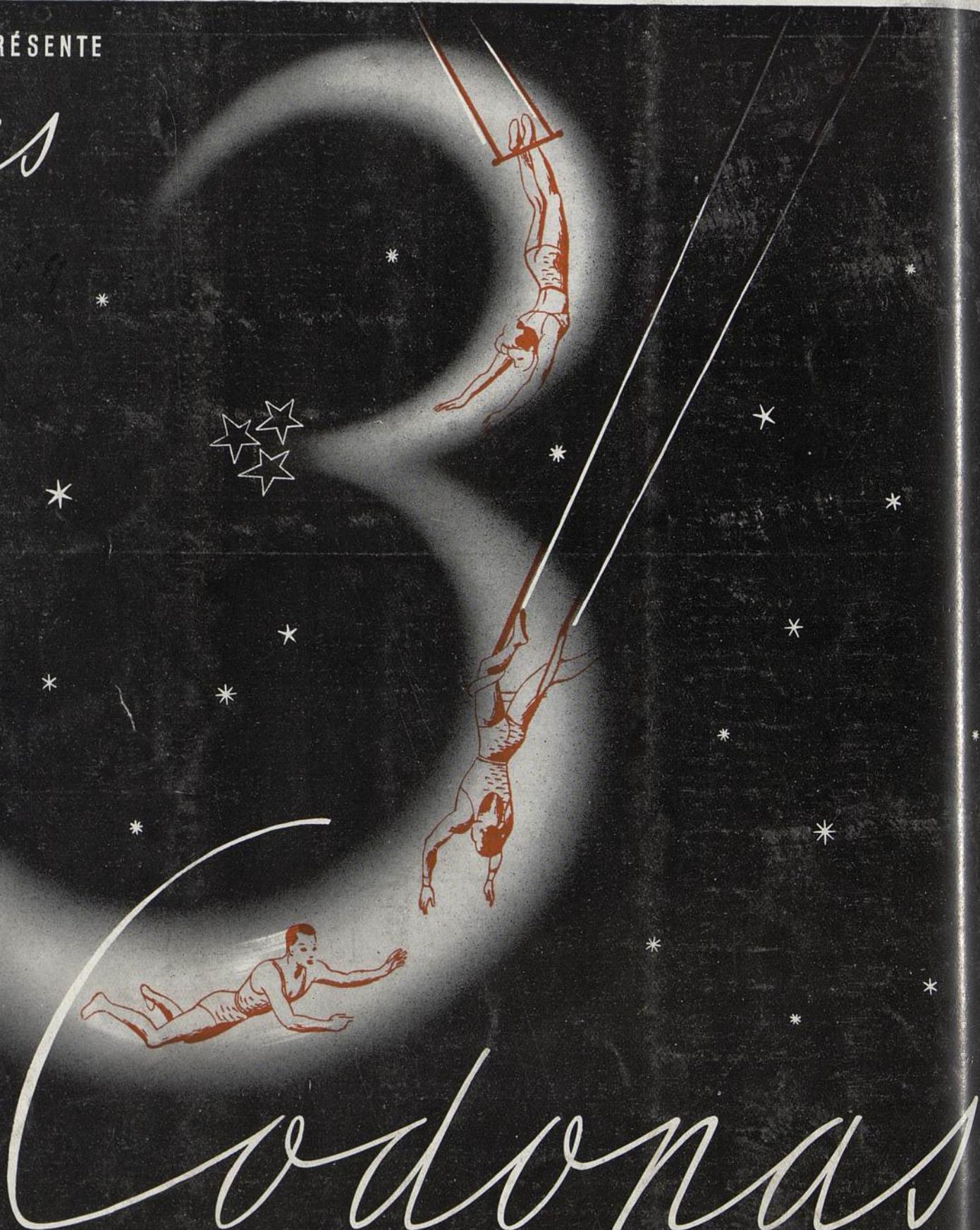


LE FILM

ORGANE DES GROUPEMENTS CORPORATIFS DU CINÉMA

TOBIS PRÉSENTE

les



Condona

LA VIE GLORIEUSE ET TRAGIQUE DES FAMEUX CRÉATEURS DU "TRIPLE SAUT DE LA MORT"

avec RENÉ DELTGEN * LENA NORMAN * ANNELIES REINHOLD * ERNST v. KLIPSTEIN * JOSEF SIEBER * HARALD PAULSEN * LEOPOLD v. LEDEBOUR
Réalisation : ARTHUR MARIA RABENALT

TOBIS - FILMS : 12, Rue de Lubeck, Paris - Kléber 92 - 01

DEROUET
BAUDOIN